# **BD Multimedia**

Rapport Financier 2024

Madame, Monsieur,	
Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales e	t réglementaires, notre rap-
Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales e port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte sociaux dudit exercice.	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rapes es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes
port de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les compte	t réglementaires, notre rap- es consolidés et les comptes

# **SOMMAIRE**

Première partie : Activités & résultats du groupe BD Multimedia en 2024.	06
Chapitre I	8
1. Activité de la Division FinTech : service de paiement, gestion de comptes et innovation	s
blockchain	9
2. Activité Édition et sites communautaires	16
Chapitre II	
1. Résultats de BD MULTIMEDIA S.A. en 2024	
2. Résultats du Groupe BD MULTIMEDIA en 2024	
3. Affectation des résultats 2024 de BD MULTIMEDIA SA	27
Chapitre III	
1. Organigramme au 31/12/2024	29
2. Les mandats	
3. Modalités d'exercice de la Direction	30
4. Les collaborateurs du Groupe BD MULTIMEDIA	30
Chapitre IV	
1. Administrateurs du Groupe BD Multimedia	33
2. Participations et filiales	33
3. Présentation du projet des résolutions	40
4. Résolutions présentées à l'Assemblée	42
Seconde Partie: Rapport financier	48
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	50
Comptes annuels consolidés	52
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	70
Comptes sociaux	74
1. Bilan	75
2. Compte de résultat	
3. États financiers de l'Établissement de paiement - Arrêtés au 31 décembre 2024	89
Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	94
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	98

# ÉDITO

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

L'année 2024 a été celle d'une clarification stratégique, d'un redéploiement opérationnel réussi et d'un positionnement assumé sur l'avenir de la finance.

BD MULTIMEDIA a traversé ces dernières années avec lucidité, détermination et un esprit d'indépendance. Nous avons connu des exercices difficiles. Nous les avons surmontés sans dilution massive, en conservant notre structure, notre cap, et notre ADN d'entreprise technologique. Nous avons continué à investir, à innover, à construire.

Aujourd'hui, les résultats sont visibles.

Notre Établissement de paiement affiche une croissance solide, portée par le retour à une activité commerciale dynamique sur nos marchés historiques. Notre division Fintech-as-a-Service progresse, alimentée par notre stack technique propriétaire, pensée pour être modulaire, conforme et adaptée à l'échelle européenne. Notre pôle blockchain & crypto, enfin, a su évoluer en phase avec les cycles de marché, tout en maintenant notre statut de PSAN et en nous permettant d'anticiper MiCA.

Et surtout, nous avons démontré que nous pouvions, en tant qu'acteur régulé et coté, prendre des positions fortes et différenciantes. En investissant en Bitcoin depuis 2022, avec prudence mais conviction, nous avons validé une stratégie rare pour une société de notre taille. Sans levée de fonds externe, nous avons constitué un portefeuille de 2,80 BTC. Ce n'est pas simplement un chiffre. C'est le symbole d'une philosophie: nous ne spéculons pas, nous construisons.

Aujourd'hui, BD MULTIMEDIA est l'un des seuls acteurs côtés de sa catégorie capable de combiner:

- une activité FinTech régulée, scalable, opérationnelle;
- une maîtrise complète de sa technologie et de ses produits;
- · une structure financière resserrée mais agile;
- une exposition stratégique aux actifs numériques d'avenir.

En 2024, le cours de l'action BD MULTIMEDIA a fluctué entre 0,75 € et 1,45 €, clôturant l'année à 0,90 €. Cette évolution ne reflète pas, selon moi, les avancées opérationnelles majeures réalisées par le Groupe. Je suis convaincu que le marché finira par reconnaître la valeur intrinsèque de notre modèle.

Je tiens à remercier sincèrement nos actionnaires fidèles, nos partenaires, et les équipes du Groupe, qui ont permis cette transformation. Ensemble, nous préparons un avenir ambitieux, mais lucide. Un avenir que nous continuerons à écrire avec la même exigence, et la même vision: bâtir une FinTech européenne indépendante, innovante, et durablement créatrice de valeur.

#### **Daniel Dorra**

Fondateur & Président Directeur Général

# PREMIÈRE PARTIE

# Activités & résultats du groupe BD MULTIMEDIA en 2024

# **CHAPITRE I**

Les activités du groupe BD MULTIMEDIA en 2024

# 1. Activité de la Division FinTech: service de paiement, gestion de comptes et innovations blockchain

## 1.1. Les marchés et opportunités stratégiques

#### 1.1.a. Établissement de paiement et Services de paiement (BtoB)

#### Micropaiement et Services à Valeur Ajoutée (SVA)

Malgré une tendance globale à la baisse, le marché du micropaiement conserve une pertinence dans certains segments spécifiques. Les solutions de paiement sur facture opérateur (mobile, fixe, FAI) continuent de répondre à des besoins particuliers, notamment pour des transactions de faible montant.

Le marché des Services à Valeur Ajoutée (SVA), incluant les appels surtaxés et les SMS premium, demeure actif. Bien que mature, ce segment continue de générer des flux financiers significatifs, soutenus par des usages spécifiques et une base d'utilisateurs fidèle.

#### **E-commerce et Marketplaces**

En 2024, le e-commerce européen a atteint un chiffre d'affaires de 958 milliards d'euros, marquant une croissance de 8% par rapport à l'année précédente, et renouant ainsi avec une croissance significative après une période de stagnation (source: Ecommerce Europe). En France, les ventes en ligne ont atteint 175,3 milliards d'euros, en hausse de 9,6% par rapport à l'année précédente (source: FEVAD).

Les marketplaces jouent un rôle central dans cette dynamique, représentant désormais 44% des transactions en ligne en Europe (source: Statista). Cette évolution reflète une transformation structurelle du commerce, où les plateformes numériques deviennent des canaux de distribution incontournables.

Dans ce contexte, les solutions de paiement sécurisées et conformes aux régulations, telles que celles proposées par BD MULTIMEDIA, répondent aux besoins spécifiques des plateformes et des marchands en ligne, offrant des opportunités de croissance durable.

#### 1.1.b. Fintech-as-a-Service (BtoBtoC)

Le marché européen du Banking-as-a-Service (BaaS) connaît une expansion rapide, avec une taille estimée à 15,9 milliards de dollars en 2023 et une croissance annuelle prévue de 17% jusqu'en 2032 (source: Global Market Insights). Ce modèle permet aux entreprises d'intégrer rapidement et simplement des services financiers au sein de leurs offres sans nécessairement posséder leur propre agrément.

En France, cette tendance se traduit par une augmentation notable des entreprises choisissant de devenir agent d'un établissement de paiement agréé. Ces acteurs peuvent ainsi intégrer des services financiers variés, tels que l'encaissement multi-pays, la gestion de comptes de tiers et les paiements programmables, tout en restant focalisés sur leur cœur de métier.

Avec son offre «Fintech-as-a-Service», BD MULTIMEDIA répond à cette demande en mettant à disposition une plateforme modulaire et conforme aux exigences réglementaires, permettant aux entreprises partenaires de se concentrer sur l'expérience utilisateur et la croissance commerciale

#### 1.1.c. La gestion de compte pour clients particuliers et professionnels

#### Expansion des nouveaux acteurs FinTech tenant des comptes

Le paysage bancaire européen connaît une transformation notable avec l'essor de ces acteurs financiers. En 2025, 78% des clients français utilisent au moins un service de fintech, soit une augmentation de 11 points depuis 2021 (source:France FinTech). La valeur des transactions des Fintech pour compte particulier en France devrait atteindre plus de 250 milliards d'euros en 2023, avec une croissance annuelle de plus de 40% (source:France FinTech).

Cette tendance, observable dans toute l'Europe, ouvre des perspectives considérables pour des acteurs capables de proposer des offres différenciées, sécurisées et intuitives.

#### **Diversification des services**

Les nouveaux acteurs FinTech tenant des comptes élargissent constamment leur gamme de services pour s'adresser à des segments de clientèle très variés:

- jeunes générations (digital natives);
- familles cherchant à mieux gérer leur budget ou celui de leurs enfants;
- travailleurs indépendants et entreprises individuelles souhaitant simplifier leur gestion administrative (notes de frais, comptabilité...);
- personnes non-bancarisées ou en situation d'interdit bancaire;
- TPE et PME recherchant des solutions innovantes de gestion de trésorerie et de cartes professionnelles.

Cette diversification des usages stimule fortement la demande en infrastructures de paiement innovantes et réglementairement solides. BD MULTIMEDIA répond directement à ces attentes avec une offre FinTech complète, combinant expérience utilisateur optimisée et sécurité des transactions, tout en étant prête à étendre son empreinte en dehors de la France pour capter l'important potentiel du marché européen.

#### Sources:

- E-commerce Europe, European E-commerce Report 2024
- FEVAD, Bilan du e-commerce en France en 2024
- Statista, Marketplaces share of total e-commerce Europe 2024
- Global Market Insights, Banking-as-a-Service Market Report
- France FinTech, Le Bilan France FinTech 2024: un rebond

#### 1.1.d. Marché des crypto-actifs, des NFTs, du Web3 et des services financiers décentralisés

#### Un cadre réglementaire structurant à l'échelle européenne

L'année 2024 marque un tournant pour le secteur des crypto-actifs en Europe, avec l'entrée en application progressive du règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets) en décembre. Ce nouveau cadre unifié apporte une sécurité juridique accrue, condition indispensable à l'entrée d'acteurs institutionnels et à la structuration du marché (source: Commission Européenne – MiCA, 2023).

Le statut de Prestataire de Services sur Actifs Numériques (PSAN), jusqu'ici propre à la France, constitue un avantage compétitif pour les acteurs déjà enregistrés, leur permettant d'anticiper sereinement la transition réglementaire.

#### Le marché des NFTs: après l'euphorie, la consolidation

Le marché mondial des NFTs, après une phase de correction en 2022-2023, retrouve des dynamiques de croissance modérée. Le volume de transactions a atteint 8,8 milliards USD en 2024, en baisse de plus de 50% par rapport aux sommets de 2021, mais stabilisé autour de cas d'usages à forte valeur: objets de collection, gaming, billetterie, certification (source: CoinGecko, NFT Year in Review, 2024).

Les modèles économiques évoluent, privilégiant l'intégration des NFTs dans des expériences plus complètes (ex. jeux, réseaux sociaux, outils de fidélisation) plutôt que des ventes isolées.

#### Jeux Web3 et Play-to-Earn: un segment en mutation rapide

Le segment des jeux Web3 (aussi appelés Play-to-Earn ou P2E) reste l'un des plus dynamiques de l'écosystème blockchain. Le marché mondial est estimé à 32,6 milliards USD en 2024, et pourrait atteindre 113,5 milliards USD en 2032, avec un taux de croissance annuel composé de 16,87% (source:Business Research Insights, 2024).

#### Les tendances clés sont:

- le basculement vers des modèles hybrides entre P2E et jeux mobiles classiques;
- l'émergence de jeux intégrés à Telegram, Discord ou d'autres interfaces communautaires;
- la recherche de gameplay plus engageant, au-delà des simples mécaniques de récompense.

#### Les services financiers crypto: wallet, change, tokenisation

Les infrastructures de finance décentralisée (DeFi) et de services crypto (wallets, conversion fiat-crypto, conservation d'actifs) continuent de s'étendre. Le nombre d'utilisateurs de wallets crypto dans le monde a franchi les 560 millions en 2024, avec une adoption accélérée dans les pays développés et émergents (source: Fintech Futures, 2024).

La tokenisation d'actifs réels (immobilier, créances, actions) est également perçue comme l'une des prochaines grandes vagues de transformation du secteur financier. Les acteurs positionnés tôt sur cette verticale, dans un cadre régulé, disposeront d'un avantage significatif à l'horizon 2025-2027.

#### Une agilité «FinTech» au cœur de notre stratégie

L'année 2024 a démontré à nouveau que la véritable valeur ajoutée de BD MULTIMEDIA réside dans son ADN technologique. La maîtrise interne totale des développements et de la chaîne technologique constitue un facteur clé de différenciation, nous permettant de pivoter rapidement et de saisir efficacement les opportunités de marché. Cette agilité technologique, traditionnellement caractéristique des startups, est profondément ancrée dans le modèle économique et opérationnel du Groupe depuis ses débuts.

Malgré plusieurs années financièrement difficiles, le Groupe a continué à investir dans sa technologie et à renforcer son indépendance stratégique. Cette conviction forte a permis d'attirer en 2024 des partenaires stratégiques et financiers, témoignant de leur confiance dans notre capacité à délivrer des solutions innovantes, différenciantes et porteuses d'une croissance pérenne. La levée de fonds de 900 K€, réalisée cette année, illustre clairement l'attractivité et la pertinence de notre modèle FinTech auprès des investisseurs institutionnels et stratégiques.

### 1.2. Activité FinTech du Groupe BD MULTIMEDIA en 2024

L'année 2024 a été marquée par une concentration accrue des efforts commerciaux et stratégiques sur l'Établissement de paiement et l'offre Fintech-as-a-Service, tout en préparant activement l'avenir à travers des innovations sur les technologies blockchain. Les résultats, bien que contrastés selon les segments, confirment la pertinence du recentrage stratégique du Groupe.

les activités de BD MULTIMEDIA se structurent désormais clairement autour d'une stratégie à trois axes:

- Un établissement de paiement solide et compétitif, se concentrant sur l'acquisition de marchands en e-commerce et marketplaces.
- Une division Fintech-as-a-Service dynamique, en progression continue grâce à une stratégie de co-construction et d'innovation technologique.
- Une offre de gestion de compte (Toneo First) qui, malgré un retard ponctuel en 2024, conserve tous les éléments nécessaires à sa relance commerciale et à son développement futur.

Cette structuration stratégique permet au Groupe de renforcer sa position sur ses marchés clés et de préparer efficacement les mutations futures du secteur financier, notamment l'intégration progressive de solutions basées sur la blockchain et les crypto-actifs.

L'année 2024 a été marquée par une intensification des efforts commerciaux et stratégiques sur l'Établissement de paiement et l'offre Fintech-as-a-Service, tout en préparant activement l'avenir par des investissements ciblés dans les technologies blockchain. Malgré des résultats contrastés selon les segments, cette approche confirme clairement la pertinence du recentrage stratégique engagé par le Groupe.

Les activités Fintech de BD MULTIMEDIA s'articulent autour d'une stratégie claire reposant sur trois axes majeurs:

- **Un Établissement de paiement solide et compétitif**, concentré sur l'acquisition de marchands opérant principalement dans l'e-commerce et les marketplaces.
- **Une division Fintech-as-a-Service dynamique**, en croissance continue grâce à une stratégie proactive de co-construction avec ses clients et d'innovation technologique permanente.
- **Une offre de gestion de compte (Toneo First)** qui, malgré un retard commercial ponctuel en 2024, conserve tous les fondamentaux nécessaires à une relance efficace et une croissance future.

Cette structuration permet au Groupe de renforcer durablement sa position sur ses marchés clés et d'anticiper efficacement les mutations à venir dans le secteur financier, notamment par l'intégration progressive de solutions reposant sur les technologies blockchain et les crypto-actifs.

Les résultats valident pleinement la pertinence d'un positionnement résolument orienté «FinTech»: une alliance maîtrisée entre savoir-faire financier, indépendance technologique et capacité stratégique à saisir rapidement les nouvelles opportunités de marché. Cette vision, profondément ancrée dans l'ADN historique du Groupe, a permis à BD MULTIMEDIA de poursuivre sa transformation avec succès et d'attirer de nouveaux partenaires stratégiques, même dans un contexte économique parfois complexe, comme en témoigne la levée de fonds réalisée en 2024.

#### 1.2.a. Établissement de paiement et Services de paiement (BtoB)

#### Une relance commerciale dynamique sur nos marchés historiques

En 2024, l'Établissement de paiement affiche des performances commerciales remarquables, fruit d'une relance stratégique réussie sur ses marchés historiques du e-commerce et des marketplaces. Le Groupe s'est concentré sur l'acquisition de nouveaux marchands clés et le renforcement de sa plateforme technologique propriétaire, Payment.net. Cette plateforme, continuellement enrichie par une équipe interne dédiée, témoigne de l'indépendance technologique et de l'expertise technique profondément ancrée au sein du Groupe.

La maîtrise complète de nos développements nous permet d'offrir à nos clients des solutions sur mesure, flexibles et rapides à mettre en œuvre, tout en assurant une conformité réglementaire stricte. Cette capacité à proposer des produits innovants, co-construits avec nos clients, constitue une véritable barrière à l'entrée face à nos concurrents moins agiles, nous permettant de gagner rapidement des parts de marché.

#### StarPass: technologie stratégique et innovation continue

Si le marché du micropaiement continue à décroître, StarPass demeure stratégiquement important pour le Groupe. Cette solution représente notre capacité à construire des solutions complexes, multi-paiement et innovantes, alignées avec notre ADN de bâtisseur technologique. Elle continue à nourrir nos autres offres par les innovations technologiques qu'elle permet d'expérimenter et de valider sur des niches très spécifiques. En tant qu'acteur pleinement tech, BD MULTIMEDIA se positionne ainsi pour anticiper les évolutions futures du secteur des paiements numériques.

#### 1.2.b. Activité « Fintech-as-a-Service » (BtoBtoC)

#### Une montée en puissance technologique et commerciale

L'activité Fintech-as-a-Service a connu une montée en puissance significative en 2024, portée par l'amélioration continue de la stack technologique de Payment.net et par la dynamique de croissance du marché européen du «Banking-as-a-Service». Notre offre modulaire, permettant à nos partenaires d'intégrer rapidement des services financiers à leurs propres offres commerciales, rencontre un succès croissant.

Cette activité incarne pleinement notre conviction historique que seuls les acteurs véritablement technologiques pourront durablement réussir et s'imposer dans un secteur financier en perpétuelle mutation. Notre capacité à anticiper, à investir constamment dans la technologie et à adapter rapidement nos offres à de nouveaux marchés ou à de nouvelles exigences réglementaires représente aujourd'hui l'une des forces majeures de BD MULTIMEDIA.

#### 1.2.c. Activité de gestion de compte Toneo First (BtoC)

#### Retards opérationnels temporaires, mais stratégie de relance intacte

L'activité Toneo First a subi en 2024 des retards opérationnels importants sur des lancements commerciaux, pesant temporairement sur ses résultats financiers. Toutefois, les fondamentaux de ce produit restent solides grâce à un réseau de distribution établi et une offre digitale robuste. L'équipe continue à travailler sur l'optimisation de l'expérience client et la préparation de nouvelles initiatives commerciales qui permettront une relance attendue en 2025.

#### 1.2.d. Activité blockchain, crypto-actifs et Web3

Le pôle blockchain & crypto de BD MULTIMEDIA est structuré autour de trois piliers stratégiques: produits & filiales, infrastructure réglementaire et stratégie d'investissement en crypto-actifs.

#### a. Offres et filiales par verticales

#### Olympus Game (jeux Web3)

Initialement lancé en 2023, le jeu Olympus Game a fait l'objet en 2024 d'un reboot stratégique complet. Abandonnant la version initiale déployée sur le Web, l'équipe s'est réorganisée pour développer un nouveau jeu natif sur Telegram, tirant parti de l'explosion des bots gamifiés dans cet environnement.

Cette nouvelle version est en phase bêta depuis fin 2024 et constitue la dernière opportunité de validation commerciale du projet. Olympus Game reste la seule filiale Web3 encore active à date.

#### Uniquire, Metacollector, CAPLA (NFT & tokenisation)

Ces filiales, actives respectivement sur les NFTs d'art, la collection dynamique, et la tokenisation immobilière, ont connu des phases de test entre 2022 et 2023. Le ralentissement du marché NFT et la complexité des usages ont conduit à la mise en pause des développements.

Bien que non poursuivies commercialement, ces initiatives ont permis de renforcer l'expertise réglementaire (régimes de tokens), UX et smart contracts du Groupe, utilement réutilisées dans d'autres divisions.

#### b. Infrastructure réglementaire: PSAN et MiCA-ready

BD MULTIMEDIA est l'un des rares acteurs français à cumuler les statuts d'établissement de paiement agréé ACPR et de PSAN enregistré AMF. Cette double accréditation positionne le Groupe comme un partenaire de confiance pour les entreprises souhaitant intégrer des services blockchain dans leur offre.

Le statut PSAN pourrait également permettre au Groupe d'intégrer des modules crypto dans l'offre Fintech-as-a-Service, en particulier:

- création de wallet en marque blanche;
- conversion fiat/crypto;
- paiements hybrides et gestion de tokens.

Cette offre devrait devenir un relais de croissance stratégique à moyen terme, en anticipation de l'harmonisation MiCA à l'échelle européenne.

#### c. Stratégie de trésorerie crypto: vers une logique de « Bitcoin Treasury Company »

Depuis 2022, le Groupe expérimente une stratégie alternative de gestion de trésorerie, via sa filiale BD MULTI-MEDIA HK Ltd. (BDHK). Cette stratégie, assumée et publique, repose sur des achats tactiques de Bitcoin dans une logique patrimoniale, malgré un contexte global déficitaire.

En 2024, cette approche s'est révélée payante: les plus-values latentes sur le portefeuille BTC ont largement contribué au résultat exceptionnel positif de BDHK.

À fin 2024, le Groupe détient 2,80 BTC sans recours à un apport externe. Rapporté à la taille de la trésorerie et à l'historique de résultats, ce chiffre positionne BD MULTIMEDIA comme l'un des premiers microcap français cotés à assumer une stratégie d'entreprise partiellement « Bitcoin-native » (source : BTC Treasuries Index, 2024).

Cette orientation préfigure une hybridation potentielle entre modèle FinTech et modèle «Bitcoin Treasury Company», en ligne avec les tendances observées sur les marchés anglo-saxons depuis l'entrée remarquée d'acteurs comme MicroStrategy ou Block Inc.

### 1.3. Perspectives 2025

#### 1.3.a. Une stratégie consolidée, ancrée dans une architecture multi-activités

En 2024, BD MULTIMEDIA a poursuivi la consolidation de ses activités autour de trois lignes stratégiques complémentaires: services de paiement, solutions fintech modulaires et technologies blockchain. Si ces activités répondent à des logiques métiers convergentes, elles restent juridiquement et réglementairement cloisonnées, conformément aux exigences de l'ACPR et de l'AMF.

Loin d'une fusion structurelle, il s'agit d'un alignement stratégique: chaque division conserve son périmètre d'intervention propre (Établissement de Paiement d'un côté, PSAN de l'autre), mais bénéficie d'une mutualisation d'expertises techniques, d'infrastructures informatiques et de méthodes d'itération produit.

Cette logique industrielle permet au Groupe de tirer parti de sa maîtrise technologique pour répondre avec agilité aux mutations rapides de la finance digitale.

#### 1.3.b. La stratégie produit: itération rapide et co-construction

Le Groupe poursuit en 2025 une stratégie produit résolument agile, fondée sur l'apprentissage en cycle court, les tests utilisateurs et l'adaptation rapide. Cette approche permet d'optimiser l'ajustement des offres aux besoins réels du marché, en particulier dans les segments émergents.

- L'offre Fintech-as-a-Service bénéficie de retours très encourageants de la part des clients, notamment dans des verticales où l'accès aux services de paiement est complexe (marchés réglementés, secteurs peu bancarisés).
- En 2025, des tests d'intégration de briques crypto (wallets, modules de conversion, tokenisation) seront envisagés pour les clients les plus avancés, en fonction des cas d'usage et du cadre juridique applicable.

Cette stratégie «build fast, test smart» maximise les chances de faire émerger des produits à forte traction dans des contextes incertains.

#### 1.3.c. Olympus Game: une trajectoire test & learn toujours en cours

Le projet Olympus Game, repositionné fin 2024 sous forme de mini-jeu intégré à Telegram, entre en phase de test active au T1 2025. Cette nouvelle version s'appuie sur un gameplay plus léger, orienté tournois et quêtes, avec des premiers indicateurs encourageants:

- une communauté engagée (12 000 inscrits);
- un taux d'activation utilisateur élevé;
- des signaux de monétisation initiale, encore modestes mais prometteurs.

La scalabilité commerciale du projet sera testée à partir du T2 2025, avec des campagnes marketing ciblées et une montée en puissance progressive du modèle économique. La feuille de route technique est en cours d'ajustement et pourra inclure, à terme, des éléments Web3 tels qu'un token natif ou une place de marché NFT, sans que ceux-ci ne soient considérés comme des certitudes à ce stade.

Olympus Game illustre l'approche du Groupe:tester, itérer, apprendre, puis consolider. Une méthode rigoureuse, issue des meilleurs standards de l'industrie du jeu.

#### 1.3.d. Une stratégie financière alternative: Bitcoin comme réserve long terme

Depuis 2022, via sa filiale BDHK, BD MULTIMEDIA a expérimenté une stratégie d'investissement en Bitcoin, en parallèle de ses activités opérationnelles. L'objectif initial n'était pas une démarche DCA, mais une opération tactique opportuniste, menée en pleine période de marché baissier.

À fin 2024, le Groupe détient 2,80 BTC, intégralement acquis sur fonds propres, sans levée de fonds externe. Cette position, modeste en valeur absolue, mais significative au regard de la trésorerie du Groupe, témoigne d'un positionnement pionnier à l'échelle des microcaps cotées en France.

En 2025, BD MULTIMEDIA poursuivra cette stratégie sous une forme DCA prudente, en fonction de sa génération de trésorerie. L'objectif est de constituer un réservoir de valeur long terme, tout en affirmant une vision différenciante, inspirée des modèles émergents de Bitcoin Treasury Companies.

#### 1.3.e. Objectifs et perspectives 2025 : croissance, retour à la rentabilité, et création de valeur

L'exercice 2025 marquera une nouvelle étape pour le Groupe, avec une ambition assumée de retour au bénéfice consolidé. Cette trajectoire repose sur:

- la poursuite de la croissance commerciale de l'Établissement de paiement, notamment dans les verticales e-commerce et marketplaces;
- la confirmation de l'intérêt du marché pour l'offre Fintech-as-a-Service, et l'onboarding de nouveaux clients dès le premier semestre;
- la maîtrise des charges, désormais mieux corrélées aux revenus grâce à une structure rationalisée;
- et un pilotage actif de la trésorerie, incluant à la fois la gestion opérationnelle et la stratégie Bitcoin.

Cette feuille de route, réaliste et rigoureuse, vise à renforcer la résilience du Groupe tout en offrant un potentiel de valorisation significatif à moyen terme.

# 2. Activité Édition et sites communautaires

Nous avons préparé le retrait de cette activité historique afin de rendre plus cohérent le projet Fintech; retrait que nous effectuerons au moment le plus opportun.

#### 2.1. Activité

Le chiffre d'affaires de la division «Sites communautaires» est en baisse de 17%.

Ce recul s'explique par une légère érosion des usages en contexte inflationniste. Toutefois, la solidité de la base utilisateur et la performance des contenus ont permis de contenir la baisse et de maintenir une activité profitable.

L'activité Édition reste en croissance par rapport à 2023 (+13%). Cette dynamique confirme l'attractivité de notre offre de contenus spécialisés et l'efficacité de notre distribution.

## 2.2. Perspectives

Dans un contexte de consommation numérique ralentie, nous maintenons nos investissements marketing afin de renforcer la visibilité de nos produits

16

# **CHAPITRE II**

Résultats 2024 et prévisions 2025

### 1. Résultats de BD MULTIMEDIA S.A. en 2024

Nous aborderons en premier lieu les comptes sociaux de BD MULTIMEDIA puis les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que les bilans, comptes de résultats et annexes, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes seront tenus à votre disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'Assemblée Annuelle.

		Activité Paiement	Activité Sites Communautaires		
(Présentation analytique, en K€):	E-commerce- Payment.net	Micropalement Starpass	Fintech-As- A-Service	Édition	Ventes marchandises (y compris événementiel)
CA	835	128	30	52	1086
Produits d'exploitation	835	128	30	52	1102
Résultat d'exploitation	154	-57	30	-113	-339
Charges et produits financiers	0	0	0	0	0
Charges et produits exceptionnels	0	0,5	0	0	713
Résultat net	154	-57	30	-113	374

## 1.1. Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 2 309 K€, contre 1 774 K€ en 2023.

Le chiffre d'affaires des activités de la société s'établit à 2 131 K€ pour l'exercice 2024, contre 1 548 K€ en 2023, soit une croissance de 37,6%. Cette progression résulte principalement de l'accélération des activités de paiement, en particulier sur le segment e-commerce, et d'un repositionnement commercial structuré autour des offres à plus forte valeur ajoutée.

#### 1.1.a. Activité Fintech: Paiement et actifs numériques

En 2024, le chiffre d'affaires cumulé des activités de paiement (e-commerce, micropaiement, fintech-as-a-ser-vice) atteint 993 K€, contre 135 K€ en 2023, soit une croissance de +635%.

Cette performance remarquable valide la stratégie de redéploiement menée depuis 2023, et illustre la montée en puissance opérationnelle de notre Établissement de paiement.

#### Paiement e-commerce via Payment.net

Le chiffre d'affaires atteint 835 K€ en 2024, contre 13 K€ en 2023. Ce décollage commercial reflète les premiers effets des efforts de prospection menés fin 2023, ciblant des plateformes et marketplaces à fort volume. Il confirme également la solidité de notre socle technologique et la pertinence de notre positionnement sur le marché BtoB.

#### Micropaiement via StarPass

Le chiffre d'affaires 2024 s'établit à 128 K€, contre 122 K€ en 2023, soit une croissance de +5%. Malgré un marché structurellement en contraction, StarPass conserve un rôle technologique important dans notre architecture multi-solutions. Il continue de servir des niches complexes, illustrant notre savoir-faire dans la gestion de flux alternatifs.

#### Fintech-as-a-Service (agents / plateformes partenaires)

Cette activité enregistre un chiffre d'affaires de 30 K€ en 2024, contre 100 K€ en 2023. La baisse est liée au décalage de mise en production de plusieurs partenaires, bien que les contrats aient été signés en 2023. Le pipeline reste prometteur avec une accélération prévue au second semestre 2025.

#### 1.1.b. Sites Communautaires

Le chiffre d'affaires de la division «Sites communautaires» s'élève à 1 086 K€ en 2024, contre 1 313 K€ en 2023, soit une baisse de 17%. Ce recul s'explique par une légère érosion des usages en contexte inflationniste. Toutefois, la solidité de la base utilisateur et la performance des contenus ont permis de contenir la baisse et de maintenir une activité profitable.

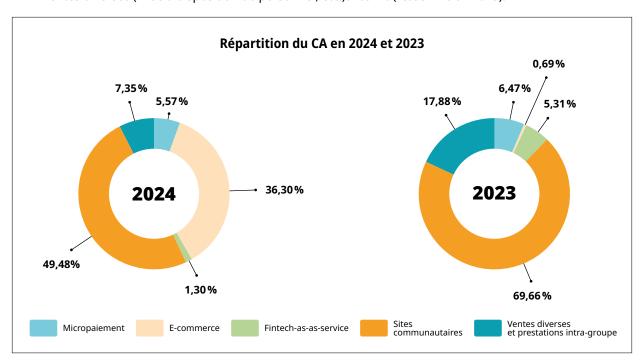
#### Édition

L'activité Édition reste en croissance, avec un chiffre d'affaires de 52 K€ en 2024, contre 46 K€ en 2023 (+13%). Cette dynamique confirme l'attractivité de notre offre de contenus spécialisés et l'efficacité de notre distribution.

#### 1.1.c. Autres sources de chiffre d'affaire

Les activités annexes génèrent **181 K**€ en 2024, contre **354 K**€ en 2023, en recul de **49** %. Cette baisse s'explique par la réduction volontaire de prestations non stratégiques, dans une logique de recentrage sur les métiers cœur.

- Prestations intra-groupe:12 K€ (vs. 17 K€ en 2023).
- Ventes diverses (mise à disposition de personnel, etc.): 169 K€ (vs. 337 K€ en 2023).



## 1.2. Analyse du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de BD MULTIMEDIA s'établit à -755 K€ en 2024, en amélioration de 26 % par rapport à 2023. Les activités contribuent à ce résultat à hauteur de -325 K€, contre -585 K€ en 2023, soit une amélioration nette de 260 K€, dans un contexte de forte croissance du chiffre d'affaires (+37,6%).

Cette progression traduit l'effet cumulé:

- du redressement de la division Paiement, qui dégage pour la première fois une contribution positive;
- · de la stabilisation des charges de structure;
- et de l'amortissement progressif des investissements réalisés dans la stack technique et les équipes.

La performance opérationnelle est d'autant plus significative qu'elle s'est accompagnée d'investissements continus en technologie, en conformité réglementaire et en ressources humaines clés.

#### 1.2.a. Activité Fintech Paiement et Crypto

Le résultat d'exploitation global des activités liées à l'établissement de paiement et aux actifs numériques ressort à +127 K€ en 2024, contre -212 K€ en 2023.

Cette bascule vers un résultat positif reflète la traction commerciale de la vente autour du logiciel Payment. net, mais aussi l'efficacité des efforts d'optimisation technologique et de ciblage clients menés tout au long de l'année.

#### Paiement e-commerce via Payment.net

Le résultat d'exploitation passe de -159 K€ en 2023 à +154 K€ en 2024.

Ce renversement confirme la bonne réception de l'offre par les grands marchands, la solidité de la technologie déployée et la montée en régime progressive des flux, notamment au second semestre.

#### Micropaiement via StarPass

Le résultat s'améliore légèrement, à -57 K€ en 2024 contre -65 K€ en 2023.

Ce produit, bien que sur un marché mature et en déclin, continue de démontrer sa rentabilité relative, justifiant son maintien tant pour son rôle technique que pour sa valeur démonstrative.

#### Fintech-as-a-Service (agents & intégrations via Payment.net)

Le résultat d'exploitation s'établit à +30 K€, stable par rapport à 2023.

Si les revenus restent modestes, la structure de coûts très optimisée et la perspective de plusieurs mises en service prévues pour 2025 soutiennent des attentes de croissance rentable.

#### **1.2.b. Sites Communautaires**

Le résultat d'exploitation des sites communautaires ressort à -453 K€ en 2024, contre -374 K€ en 2023.

Cette aggravation s'explique par un recul du chiffre d'affaires sur les services traditionnels, dans un contexte de consommation numérique ralentie. La structure reste cependant stable, avec des actifs valorisables à moyen terme.

#### Édition

Le résultat de l'activité Édition s'améliore à -113 K€ en 2024 (vs-152 K€ en 2023). Cette amélioration est tirée par une hausse du chiffre d'affaires et une meilleure efficacité des dépenses marketing. Une poursuite de la tendance en 2025 pourrait permettre d'envisager un retour à l'équilibre.

#### Vente de marchandises

Le résultat s'établit à -339 K€, contre -221 K€ en 2023.

L'aggravation résulte d'un environnement commercial moins porteur combiné à la décision de maintenir des investissements marketing offensifs pour relancer la visibilité. Le potentiel de rebond est réel, notamment si les leviers d'acquisition sont activés dès le T2 2025.

#### 1.2.c. Services généraux

Le résultat d'exploitation des services généraux passe de -431 K€ en 2023 à -429 K€ en 2024.

Les charges s'élèvent à **607 K€** ( principalement des locations en longue durée, maintenance et publicité, charges structurelles et honoraires ) et les produits d'exploitations s'élèvent à **179 K€** (principalement des refacturations de loyers, frais de structure).

### 1.3. Analyse du résultat financier

Le résultat financier est passé d'un déficit de 56,5 K€ en 2023 à un déficit de 28 K€ en 2024.

Le résultat financier 2024 résulte principalement des charges suivantes:

- provision pour dépréciation de titres pour 1 103 K€;
- charges d'emprunts pour 7 K€.

Et des produits suivants:

• dividendes pour 1 081 K€

Le résultat courant avant impôt 2024 de BD Multimédia est constitué d'un déficit de 783 K€.

### 1.4. Analyse du résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2024, notre société a enregistré un résultat exceptionnel bénéficiaire de 757 K€

Ce chiffre s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes:

• provisions pour risque pour 15 K€.

Et les produits exceptionnels suivants:

- une indemnité perçue à hauteur de 706 K€, liée à un protocole amiable;
- produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 47 K€.

Le résultat net comptable de la société, compte tenu d'un impôt société nul, est constitué par un déficit de 26 K€.

## 1.5. Analyse de la situation financière

L'activité de la société a généré un flux de trésorerie généré par l'activité de 639 K€ en raison d'une capacité d'autofinancement négative de 1 147 K€ et à la variation du BFR de 508 K€.

La société a acquis pour 415 K€ d'immobilisations dont 6 K€ d'immobilisations financières liées à l'acquisition des titres CAPLA et 397 K€ d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement est de -544 K€. Cette variation s'explique par:

- La diminution des dettes rattachés aux participations pour 961 K€.
- L'augmentation des créances rattachées aux participations pour 302 K€.
- L'augmentation des comptes courant d'associé pour 9 K€.
- L'emprunt obligataire pour +900 K€.
- Le remboursement d'emprunt pour 172 K€.

La trésorerie nette passe de 569 K€ en 2023 à 250 K€ au 31/12/2024.

# 2. Résultats du Groupe BD MULTIMEDIA en 2024

Présentation synthétique et analytique en K€ des chiffres d'affaires par activité.

	Divisio	Division Fintech Palement			Division Blockchain et NFTs			Division Communautaire
	BD Paiement	Paycom	BD HK	Uniquire Metacollec Olympus Game		Capla	Marchandises et Édition	
CA	993	370	18	0	0	0,5	0	1138
Résultat d'exploitation	127	- 389	-77	-3	-3	-26	-50	-452
Résultat net	127	20	29	-3	-3	-26	-50	261

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 2 506 K€, en progression de 23% par rapport à 2023; les activités y contribuent à hauteur de 2 519 K€

Cette croissance est portée par la performance de la division Fintech / Paiement (993 K€), la montée en charge de Paycom (370 K€) et la stabilité des activités communautaires (1 138 K€).

Sur un résultat consolidé de -126 K€, le résultat des activités ressort à +355 K€, marquant un retour positif. Ce redressement s'appuie sur:

- la rentabilité retrouvée des activités de paiement;
- la contribution positive de BDHK via sa stratégie Bitcoin (+29 K€);
- et une maîtrise des pertes sur les pôles en incubation (blockchain, immobilier fractionné).

Le Groupe confirme sa capacité à croître tout en consolidant sa structure, avec une trajectoire désormais alignée vers une rentabilité durable.

## 2.1. Analyse du chiffre d'affaires

En 2024, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 2 506 K€, en progression de 23 % par rapport à l'exercice précédent (2 038 K€).

#### 2.1.a. Les activités Fintech / Paiement

Le chiffre d'affaires de la division Paiement du Groupe s'élève à 1 381 K€ en 2024, contre 711 K€ en 2023, soit une progression de +94%.

Cette forte croissance confirme la montée en régime des activités régulées, en particulier l'établissement de paiement du Groupe, moteur principal de cette performance.

Cette dynamique repose principalement sur la progression des services de paiement opérés par BD MULTIME-DIA, dont le chiffre d'affaires de l'activité Paiement atteint 993 K€, multiplié par plus de 7 en un an, porté par l'acquisition de marchands en e-commerce, la montée en charge de l'offre Fintech-as-a-Service, et la reprise des volumes sur Payment.net.

En parallèle, la filiale PAYCOM, éditrice de la carte Toneo First, enregistre un chiffre d'affaires de 370 K€, en baisse de 22 % par rapport à 2023 (475 K€).

Cette diminution s'explique principalement par le report de plusieurs campagnes marketing prévues, liées à des ajustements techniques et réglementaires. La relance commerciale est prévue dès 2025.

Ces résultats confirment le basculement du cœur de l'activité vers des flux plus récurrents, techniques et à plus forte valeur ajoutée, tout en conservant un socle commercial diversifié.

#### 2.1.b. Les activités Fintech / actifs numériques (Nouvelles technologies Blockchain et NFTs)

Les activités du Groupe liées aux actifs numériques – incluant les projets blockchain, NFT, gaming Web3 et immobilier fractionné – sont restées à un stade expérimental en 2024, avec un chiffre d'affaires d'activités très marginal de 1 K€ (contre 6 K€ en 2023).

Ce chiffre est intégralement issu du projet Olympus Game, qui a fait l'objet d'un repositionnement stratégique courant 2024, avec l'abandon du moteur 3D initial au profit d'une version mobile simplifiée intégrée à Telegram. Cette nouvelle approche est entrée en phase de test au premier trimestre 2025.

Les autres projets de cette division – Metacollector, Uniquire et le projet d'immobilier fractionné Capla – sont à l'arrêt ou en veille active, sans activité commerciale en 2024.

L'obtention du statut PSAN en septembre 2023 constitue néanmoins un jalon structurant. Elle permet au Groupe de se positionner pour offrir à terme des services régulés sur les crypto-actifs (tenue de comptes, conservation, change), en complément de son offre Fintech-as-a-Service

#### 2.1.c. Immobilier Fractionné

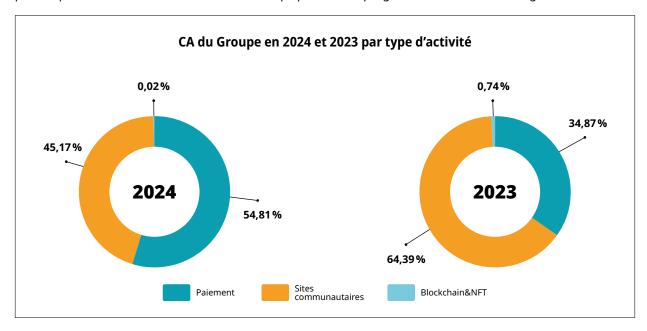
Créée en 2024 via la filiale CAPLA SAS (détenue à 60 %), la division «immobilier fractionné» est restée en phase de structuration tout au long de l'année 2024.

Aucune activité commerciale n'a été engagée, et le chiffre d'affaires pour l'exercice est nul. Les travaux menés ont principalement porté sur l'étude des modèles juridiques et techniques, sans aboutir à une mise sur le marché. Le projet reste en évaluation, en attente de conditions plus favorables à son éventuel redéploiement.

#### 2.1.d. Sites Communautaires

Le chiffre d'affaires généré par l'activité communautaire s'élève à 1 138 K€ en 2024, contre 1 313 K€ en 2023, soit une baisse de 13 %.

Cette contraction s'explique principalement par un recul des usages sur certaines verticales historiques, dans un contexte général de ralentissement de la consommation numérique. Elle reste toutefois partiellement compensée par la croissance de l'activité d'édition, qui poursuit sa progression modérée mais régulière.



## 2.2. Analyse de l'exploitation

Le résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour l'exercice 2024 s'établit à -1 282 K€, en légère amélioration par rapport à 2023 (-1 303 K€).

Cette stabilité masque des évolutions contrastées selon les divisions : la montée en puissance de l'activité Paiement et les premiers rééquilibrages sur certaines lignes coexistent encore avec des pôles expérimentaux déficitaires.

#### 2.2.a. Activités Fintech / Paiement

Le résultat d'exploitation de la division Paiement s'établit à -371 K€ en 2024. Cette ligne regroupe les performances de l'établissement de paiement, de l'offre Fintech-as-a-Service et des filiales contributives (Paycom, BDHK).

Les résultats détaillés sont les suivants:

- Micropaiement (Starpass):-57 K€ (contre -65 K€ en 2023)
- E-commerce (Payment.net):+154 K€ (contre -159 K€ en 2023)
- Fintech-as-a-Service (Payment.net):+30 K€ (contre +28 K€ en 2023)
- Filiale Paycom (Toneo First):-389 K€ (contre -239 K€ en 2023)
- Filiale BD MULTIMEDIA HK Ltd:-77 K€ (contre -60 K€ en 2023)

Cette évolution illustre une dynamique favorable sur les services de paiement en ligne, tandis que l'activité Toneo First reste impactée par un décalage commercial.

L'amélioration du segment ecommerce avec le logiciel Payment.net, désormais rentable, témoigne de l'efficacité des efforts de prospection et de structuration engagés depuis 2023.

#### 2.2.b. Les activités Fintech / actifs numériques (Nouvelles technologies Blockchain et NFTs)

Le résultat d'exploitation de cette division s'établit à -32 K€ en 2024, ventilé comme suit:

- Uniquire:-3 K€.
- Metacollector:-3 K€.
- Olympus Game:-26 K€.

Ces projets sont encore en phase de test ou de veille active. Aucune recette significative n'a été générée en 2024.

La division conserve une vocation exploratoire, centrée sur la veille technologique et la construction de cas d'usage pour les années à venir.

#### 2.2.c. Immobilier Fractionné

Le projet Capla, porté par la filiale CAPLA SAS, enregistre un résultat d'exploitation de -50 K€. Aucun chiffre d'affaires n'a été généré en 2024, le projet étant en veille active, sans déploiement commercial.

#### 2.2.d. Sites communautaires

Le résultat d'exploitation de la division communautaire s'établit à -452 K€ en 2024, contre -374 K€ en 2023. La dégradation est principalement liée à un environnement conjoncturel défavorable et à la poursuite des investissements marketing engagés pour relancer la fréquentation et la monétisation des portails.

Malgré ce résultat déficitaire, la division conserve un actif de trafic structurant et un socle technique entièrement maîtrisé, qui pourraient être valorisés à moyen terme.

#### 2.2.e Charges d'exploitation des services généraux

Les charges d'exploitation des services généraux s'élèvent à 485 K€ en 2024. Elles se composent essentiellement des charges de maintenance, de locations longue durée et d'honoraires.

### 2.3. Analyse du résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2024 s'établit à -34 K€, reflétant principalement des charges d'intérêts et des écarts de change modérés.

Ce niveau reste limité et n'a pas eu d'impact significatif sur la trajectoire globale du résultat net. Le Groupe maintient une structure financière relativement simple, ce qui permet un pilotage prudent des postes financiers.

### 2.4. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 s'élève à +1 200 K€, composé de 1 220 K€ de produits exceptionnels et de 20 K€ de charges exceptionnelles.

Ce résultat positif résulte principalement de deux éléments non récurrents :

- Une indemnité perçue à hauteur de 773 K€, liée à un protocole amiable.
- Un produit de 446 K€ correspond à la réintégration dans les comptes d'abandon d'avoir distributeur de Paycom datant de plusieurs années et conformément aux règles comptables en vigueur.

Du côté des charges exceptionnelles, les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 18 K€, représentant principalement des ajustements liés à des projets mis en pause.

Ce résultat exceptionnel, bien qu'isolé, a permis de compenser partiellement les pertes d'exploitation, limitant le résultat net consolidé du Groupe à -125 K€, contre -394 K€ en 2023.

## 2.5. Analyse financière du Groupe BD MULTIMEDIA

Le résultat net consolidé du Groupe pour l'exercice 2024 s'établit à -126 K€, en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Cette perte maîtrisée intervient dans un contexte de redressement opérationnel et de structuration stratégique à long terme.

L'excédent brut d'autofinancement (EBE) ressort à +29 K€, mais le besoin en fonds de roulement (BFR) augmente sensiblement, de +747 K€, traduisant principalement une intensification de l'activité sur les pôles Paiement et Fintech-as-a-Service. L'activité du Groupe a ainsi généré un flux de trésorerie d'exploitation négatif de -718 K€.

Les opérations de financement ont apporté un flux de trésorerie positif de +699 K€, lié principalement à l'émission d'OCABSA au cours de l'exercice.

En parallèle, les opérations d'investissement ont représenté un flux de trésorerie négatif de -430 K€, dont l'essentiel correspond à des acquisitions d'immobilisations techniques pour 450 K€, en soutien à l'évolution des plateformes internes et des projets structurants.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie du Groupe s'établit à 668 K€, contre 1 118 K€ un an plus tôt.

Le Groupe poursuit ainsi un effort de financement ciblé, en cohérence avec son plan de développement, tout en maintenant une structure financière globalement saine et maîtrisée.

De ce fait, la situation de trésorerie du Groupe est passée de 1 118 K€ au 31/12/2023 à 668 K€ au 31/12/2024.

# 3. Affectation des résultats 2024 de BD MULTIMEDIA SA

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit 26 286,95 euros au débit du compte «report à nouveau» le portant ainsi à -6 340 563,22 euros.

# CHAPITRE III Atouts et compétences

# 1. Organigramme au 31/12/2024

	100%	PAYCOM SARL au capital de 20.000 €
	99%	CITÉ 16 SCI au capital de 1.524,49 €
	91.86%	UNIQUIRE SAS au capital de 10 220 €
<b>BD MULTIMEDIA</b> SA au capital de 5 188 000 €	80%	BD Multimedia Hong Kong Ltd au capital de 10.000 HK\$
	70%	METACOLLECTOR SAS au capital de 10 000 €
	60%	<b>CAPLA</b> SAS au capital de 10 000 €
	50.10 %	OLYMPUS GAME SA de droit bulgare au capital de 62 626 BGN

# 2. Les mandats

La composition du Conseil d'Administration:

Président Présid					
Monsieur Daniel DORRA	Nommé pour la première fois le 11 octobre 1990. Mandat renouvelé lors de l' AG du 22 septembre 2020 Mandat arrivant à échéance avec l'Assemblée clôturant les comptes de l'exercice 2025				
Adminis	trateurs				
Nommé pour la première fois le 15 juin 2005. Mandat renouvelé lors de l'AG du 21 juin 2019 Une résolution de renouvellement de ce mandat figure dans l'ord Monsieur Jim DORRA jour de l'Assemblée					
Madame Martine DORRA	Nommée pour la première fois le 10 juin 2009 Mandat renouvelé lors de l'AG du 10 juin 2021 Mandat arrivant à échéance avec l'Assemblée clôturant les comptes de l'exercice 2026				
Monsieur Yves BONNEMAIN	Nommé pour la première fois le 18 juin 2014 Mandat renouvelé lors de l'AG du 22 septembre 2020 Mandat arrivant à échéance avec l'Assemblée clôturant les comptes de l'exercice 2025				
Madame Emmanuelle SAGARDOY	Nommée pour la première fois le 21 juin 2018 Mandat renouvelé lors de l'AG du 25 juin 2024 Mandat arrivant à échéance avec l'Assemblée clôturant les comptes de l'exercice 2029				

#### Situation des mandats des Commissaires aux comptes:

Le mandat du cabinet «Fiduciaire d'Audit et de Consolidation/Extentis» (représenté par Monsieur Jean-Luc GUEDJ), Commissaire aux Comptes titulaire, a été renouvelé par l'AG du 22 septembre 2020; il sera échu à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le mandat de Monsieur Arnaud BLANCHET, Commissaire aux Comptes suppléant, a été renouvelé par l'AG du 22 septembre 2020; il sera échu à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2025.

# 3. Modalités d'exercice de la Direction

Nous vous indiquons que nous avons opté pour les modalités d'exercice de la Direction Générale suivantes: le Président cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale de la Société.

# 4. Les collaborateurs du Groupe BD MULTIMEDIA

Le tableau ci-dessous présente une moyenne du nombre de collaborateurs présents en 2024

	2024	2023
BD MULTIMEDIA	21	19
CITÉ 16	0	0
BD HK	0	0
PAYCOM	6	5
CAPLA	1	so
UNIQUIRE	0	0
METACOLLECTOR	0	0
TOTAL	28	24

# **CHAPITRE IV**

Vie juridique du Groupe BD MULTIMEDIA

# 1. Administrateurs du Groupe BD MULTIMEDIA

	Date et lieu de naissance	Fonctions et mandats sociaux	Société
		Président Directeur Général et Président du CA	BD MULTIMEDIA
		CO-Directeur	BD MULTIMEDIA HK LTD
		Gérant	Paycom
		Gérant	ACDM Impressions
		Gérant	SCI Cité 16
DORRA Daniel	3 février 1949 à Neuilly-sur-Seine (92)	Président	Uniquire
		Directeur Général délégué en charges des Services de Paiement et Administrateur	BD MULTIMEDIA
		Co-Directeur	BD MULTIMEDIA HK LTD
		Directeur Général	Uniquire
		Gérant-Associé	SCI Tagomago
	47	Gérant-associé	SCI espalmador
DORRA Jim	17 septembre 1980 à Paris (75)	Co-directeur	Olympus Game
DORRA Martine	30 mai 1947 à Brunoy (91)	Administratrice	BD MULTIMEDIA
BONNEMAIN Yves	18 décembre 1953 à Agen (47)	Administrateur	BD MULTIMEDIA
SAGARDOY Emmanuelle	31 décembre 1971 à Paris (75)	Responsable juridique et Administratrice	BD MULTIMEDIA

# 2. Participations et filiales

# 2.1. Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2024.

#### **BD MULTIMEDIA**

SA au capital de 5.188.000 EUROS 16 cité Joly – 75011 PARIS Activité Paiement

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 janvier 2024 afin d'affecter à l'activité de «changeur manuel» un capital de 38 000 euros. Cette activité doit faire l'objet d'un agrément auprès de l'ACPR.

En date du 14 février 2024, le Conseil d'administration a décidé de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Damien GUILLAUMOND. Doté d'une expertise en management opérationnel et sur le marché des services de paiement, il assistera le Directeur Général.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2023 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin d'émettre en une ou plusieurs fois des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à son capital, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au bénéfice d'un ou plusieurs partenaires stratégiques.

Faisant usage de cette délégation en date du 18 mars 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 300 000 obligations convertibles en actions «OCA», à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action «BSA», au bénéfice de la société INTEGRA SA.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes:

- Émission de 300 000 OCA, en deux tranches, de 150 000 OCA chacune.
- Valeur: 3 € par OCA, soit un total de 900 000 euros.
- Échéance de l'emprunt convertible: 31 mars 2027.
- Taux d'intérêt: 2,5 % payable annuellement à chaque date d'anniversaire de la date d'émission.

A chaque OCA émise, un bon de souscription d'action est attaché.

Les OCA et les BSA attachés peuvent être convertis à tout moment; la parité est d'une action ordinaire pour une obligation convertible. Les BSA ne pourront être exercés que lors d'une émission de nouveaux titres ou de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital et permettront au titulaire de maintenir sa détention au seuil de 10%.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence théorique en termes de dilution, de quote-part des capitaux propres et sur la valeur boursière telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'émission du 18 mars 2024.

	Avant conversion des 150 000 OCA	Après l'émission des 150.000 actions nouvelles résultant de la conversion des OCA	Après exercice de l'ensemble des valeurs donnant accès au capital (BSA et conversion de 150 000 OCA)
Quote-part des capitaux propres par action (€)	1,04	1.147	1.456
Participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à la conversion	1,000%	0.9453%	0.7899%
Valeur théorique boursière de l'action (€)1	1,7333	1,8025	2.0040

En avril 2024, la société BD MULTIMEDIA a pris une participation à hauteur de 60% au sein de la société CAPLA, nouvellement créée, dont l'activité principale est la promotion de l'immobilier fractionné.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 mai 2024 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2023 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 13 mai 2024 pour arrêter les comptes 2023 et organiser l'Assemblée Générale Mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En vertu d'un protocole d'accord transactionnel signé avec le bailleur des locaux sis 22 Avenue jean aicard 75011 Paris, la société a perçu une indemnité de 773 000 € au titre de la résiliation anticipée du bail commercial, en contrepartie de la libération des lieux et de la renonciation à tout recours ultérieur.

#### **BD MULTIMEDIA HK LIMITED**

SA au capital de 10 000 HK\$
Room 1305, 13/F, Hollywood Centre, 233 Hollywood Road, Sheung Wan Activité de Services Internet et prestations techniques Filiale détenue à 80 % par BD MULTIMEDIA.

Aucun événement juridique marquant n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

#### **PAYCOM**

SARL au capital de 20 000 EUROS 16 cité Joly -75011 PARIS Activité de vente de produits et services de télécommunication

Filiale détenue à 100 % par BD MULTIMEDIA SA, la SARL PAYCOM gère principalement le programme de la carte

de paiement TONEO FIRST.

Par décision en date du 23 avril 2024, l'associée unique a approuvé les comptes annuels clos au 31 décembre 2023 qui se sont soldés par une perte de -398 532,64 euros. L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 les capitaux propres qui s'élèvent à -312 667,73 euros pour un capital de 20 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique a pris acte que la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2025.

#### **SCI CITE 16**

SCI au capital de 1.524,49 EUROS 16 cité Joly – 75011 PARIS

Aucun événement juridique marquant n'est intervenu au cours de l'exercice 2024

#### **UNIQUIRE**

SAS au capital de 10 220 Euros 16 Cité Joly -75011 PARIS Service de création d'objets et certificats NFT

Les associés se sont réunis le 23 avril 2024 afin d'approuver les comptes de l'exercice 2023, qui se sont soldés par une perte de 1 587,70 euros.

#### **METACOLLECTOR**

SAS au capital de 10 000 Euros 16 Cité Joly-75011 PARIS Service d'intégration de l'art ancien du domaine public dans le monde des NFT

Les associés se sont réunis le 23 avril 2024 afin d'approuver les comptes de l'exercice 2023, qui se sont soldés par une perte de 1 335,75 euros.

#### **OLYMPUS GAME**

SA de droit bulgare au capital de 62 626 BGN Office 3A, Floor 3, 19B Patriarch Evtimiy Blvd, SOFIA-BULGARIE

Aucun événement juridique marquant n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

#### **CAPLA**

SAS au capital de 10 000 euros 16 Cité Joly-75011 PARIS

En avril 2024, la société BD MULTIMEDIA a pris une participation à hauteur de 60% au sein de cette société nouvellement créée, dont l'activité principale est la promotion de l'immobilier fractionné.

# 2.2. Événements postérieurs à la clôture

#### **BD MULTIMEDIA**

SA au capital de 5 188 000 EUROS 16 cité Joly – 75011 PARIS Activité de Paiement

Suite à la signature du protocole de résiliation amiable du bail commercial portant sur les locaux précédemment occupés par la société BD MULTIMEDIA au 22 Avenue Jean Aicard, 75011 Paris, un nouveau bail commercial a été conclu en date du 29 juillet 2024 pour l'occupation de nouveaux locaux situés au 19 rue de la Pierre Levée,

75011 Paris. La libération effective des anciens locaux est intervenue le 28 février 2025, comme en atteste le constat d'huissier dressé à cette même date, conformément aux termes du protocole de résiliation.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 mai 2025 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2024 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 13 mai 2025 pour arrêter les comptes 2024 et organiser l'Assemblée Générale Mixte d'approbation des comptes qui se tiendra le 25 juin 2025, dont vous trouverez le détail au sein de la présentation de l'ordre du jour.

#### **BD MULTIMEDIA HK LIMITED**

SA au capital de 10 000 HK\$

Room 1305, 13/F, Hollywood Centre, 233 Hollywood Road, Sheung Wan
Activité de Services Internet et prestations techniques
Filiale détenue à 80 % par BD MULTIMEDIA.

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture. Le résultat de l'exercice s'est soldé par un bénéfice de 29 193 euros.

#### **PAYCOM**

SARL au capital de 20 000 EUROS 16 cité Joly -75011 PARIS Activité de vente de produits et services de télécommunication

Par décision en date du 28 avril 2025, l'associée unique a approuvé les comptes annuels clos au 31 décembre 2024 qui se sont soldés par un bénéfice de 19 934 euros.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Cette constatation ayant été effectuée lors de l'approbation des comptes clos au 31/12/2023, l'associé unique dispose donc d'un délai courant jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2025 afin de reconstituer ses capitaux.

#### **SCI CITE 16**

SCI au capital de 1.524,49 EUROS 16 cité Joly – 75011 PARIS

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture. Le résultat de l'exercice 2024 est constitué d'un bénéfice de 29 554 euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024 prend acte de ce que la somme distribuée à titre de dividende exceptionnel au cours de l'exercice est la suivante :

- BD MULTIMEDIA: 1 033 638 euros (99 parts)
- Madame PERIN Martine: 10 440 euros (1 part)

#### **UNIQUIRE**

SAS au capital de 10 220 Euros 16 Cité Joly -75011 PARIS Service de création d'objets et certificats NFT

La société na pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture. Le résultat de l'exercice 2024 est constitué d'une perte de 2 960 euros.

#### **METACOLLECTOR**

SAS au capital de 10 000 Euros 16 Cité Joly-75011 PARIS Service d'intégration de l'art ancien du domaine public dans le monde des NFT

La société na pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture. Le résultat de l'exercice 2024 est constitué d'une perte de 2 882 euros.

#### **OLYMPUS GAME**

SA de droit bulgare au capital de 62 626 BGN Office 3A, Floor 3, 19B Patriarch Evtimiy Blvd, SOFIA-BULGARIE

Le résultat de l'exercice 2024 est constitué d'une perte de 26 297 euros.

#### **CAPLA**

SAS au capital de 10 000 euros 16 Cité Joly-75011 PARIS

L'exercice 2024 s'est soldé par une perte de 49 939 euros.

### 2.3. Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque.

#### 2.4. Titres en auto-contrôle

La société ne détient aucun titre en autodétention.

## 2.5. Informations sur la détention du capital au 31/12/2024

	Nombre de titres détenus au 31/12/24	% détention du capital au 31/12/24	% droits de vote au 31/12/24	Nombre de titres détenus au 31/12/23	% détention du capital au 31/12/23	% droits de vote au 31/12/23
M. et Mme DORRA Daniel*	832707	32,10	41,01	832707	32,10	41,18
M. DORRA Jim	254983	9,83	8,63	254983	9,83	8,66
Marché Euronext-Growth	1506310	58,07	50,36	1506310	58,07	50,16

<sup>\*</sup> au 31/12/2024 : détentions directes et indirectes

# 2.6. Dettes Fournisseurs - Créances Clients et Date d'échéance

Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent communiquer des informations sur les délais de paiement appliqués à leurs fournisseurs et à leurs clients.

Pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016 (Décret 2014-1553 du 29-11-2015 art. 3), l'information à fournir sur les délais de paiement est modifiée: les sociétés doivent présenter les informations relatives aux délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients (C. Com. Art. D441-6 modifié par Décret n°2021-211 du 24 février 2021 – art. 3).

#### Dettes fournisseurs au 31/12/2024

	Factures TTC reçues non réglées au 31.12.24 en €						
Solde du compte	Montant total des factures reçues non échues	Information complémentaire / Nbre factures	Montant des factures reçues échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours
336 448,76	54 589,89	177	281 858,87	98 496,18	39 586,74	94 359,17	49 416,78
14,10 %*	2,43 %*			4,10 %*	1,61 %*	3,84 %*	2,11%*

<sup>\*</sup>Ratios représentant la part des factures non réglées, sur le total des factures reçues. Ils sont calculés sur une base HT, avec un taux de TVA de 20 %.

#### Créances clients au 31/12/2024

	Factures clients TTC reçues, non réglées au 31.12.24 en €						
Solde du compte	Montant TTC total des factures émises non échues	Information complémentaire / Nbre factures	Montant des factures émises échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours
51 944,25 €	4 446,38	81	47 497,87	1 488,75	1 786,15	9 915,39	34 307,58
2,05 %*				0,05 %*	0,06%*	0,38%*	1,38%*

<sup>\*</sup>Ratios représentant la part des factures non réglées, sur le total des factures reçues. Ils sont calculés sur une base HT, avec un taux de TVA de 20 %.

# 2.7. Options de Souscription attribuées aux salariés et cadres du Groupe

- Il est rappelé qu'un contrat d'émission de bons de souscription d'actions, autorisée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2013 avec délégation consentie au conseil d'administration a été mis en œuvre: sur les 400 000 bons émis, 360 000 ont été exercés donnant lieu à deux augmentations de capital successives (au regard d'une libération séquencée des fonds), constatée par le Conseil d'Administration en date du 31 décembre 2021, du 20 janvier 2022 et du 30 septembre 2022. A la date de rédaction des présentes, il reste 39 668 BSA non exercés, dont la validité sera échue au 08 juin 2026.
- Un contrat d'émission de BSA, autorisé par l'Assemblée Générale du 10 juin 2021 avec délégation consentie au conseil d'administration a été mis en œuvre au 08 décembre 2022: sur les 500 000 bons émis, 215 000 sont réservés aux salariés et cadres du Groupe. 270 000 bons ont été souscrits par leurs bénéficiaires, par report de bons non souscrits par certains bénéficiaires initiaux. Les modalités de souscription et d'exercice ont été formalisées au sein d'un contrat d'émission dont les principales caractéristiques sont:
  - les bons sont souscrits pour un montant de 0,10 €, ils sont cessibles, et non admis à la cotation;
  - o la période de souscription s'est terminée le 31 mars 2023;
  - les bons sont exerçables du 01/04/2023 au 31/12/2025;
  - le prix d'exercice fixé par l'AGM du 10 juin 2021 est de 3,03 €, soit 2 € de nominal et 1,03 € de prime d'émission par action souscrite;
  - un BSA donne droit de souscrire à une action ordinaire.

A date de rédaction des présentes, aucun bon n'a été exercé.

### 2.8. Attribution d'actions gratuites aux salariés

Nous vous informons qu'aucune attribution d'actions n'est en cours.

### 2.9. Participation des Salariés au sein du capital social.

Dans le cadre des dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés faisant l'objet d'une gestion collective et dont ils n'ont pas la libre disposition ressort à: NÉANT.

Aucun de ses salariés et des salariés qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180, ne détenait de participation au sein du capital social de la SA BD Multimédia, au dernier jour de l'exercice, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

# 2.10. Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et compétences confiées au Conseil d'Administration

Date d'assemblée	Délégation	Durée	Utilisation	Échéance
14/06/2022	Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes, au bénéfice des salariés, mandataires sociaux (*)	38 mois	néant	13/08/2025
25/06/2024	Autorisation pour mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions ( *)	18 mois	néant	24/12/2025
25/06/2024	Autorisation pour réduction du capital par annulation de titres auto détenus ( *)	18 mois	néant	24/12/2025
25/06/2024	délégation au Conseil d'Administration en vue d'augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie d'investisseurs, avec suppres- sion du droit préférentiel de souscription (*)	18 mois	Emission de 300 000 OCA le 18/03/2024, autorisé par l'AGE du 27/06/2023	24/12/2025
25/06/2024	délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	néant	24/08/2026
25/06/2024	délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmentation de capital , avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autres que celles visées à l'article L.411-2 1° du CMF	26 mois	néant	24/08/2026
25/06/2024	délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmentation de capital, par voie d'offres au public visées à l'article L.411-21° du CMF, au bénéfice d'un cercle restreint d'in- vestisseurs ou à des investisseurs qualifiés	26 mois	néant	24/08/2026
25/06/2024	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et mandataires	38 mois	néant	24/08/2027

<sup>(\*)</sup> Ces délégations font l'objet d'une proposition de renouvellement dans le cadre de la présente assemblée au moyen de différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### 2.11. Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 du Code général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

### 3. Présentation du projet des résolutions

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions, dont vous trouverez le texte intégral à la suite de leur présentation. Nous vous informons que cette Assemblée revêt un caractère ordinaire et extraordinaire.

Dans cette Assemblée Générale Ordinaire, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux (première résolution) et les comptes consolidés (deuxième résolution) de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus aux administrateurs

Nous vous proposons, dans une troisième résolution, d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice au compte «report à nouveau».

La quatrième résolution concerne l'approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet, toutes les informations requises dans son rapport spécial.

La cinquième résolution vise à approuver le montant annuel à verser au titre de la rémunération de l'activité d'administrateur.

La sixième résolution porte sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Nous vous rappelons qu'une telle délégation est déjà en cours mais expirera en décembre 2025.

Pour couvrir l'intégralité de la période jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, nous souhaitons renouveler la délégation au cas où le recours à ce programme s'imposerait.

La septième résolution vise à renouveler le mandat d'un administrateur, M. Jim DORRA.

Dans la partie extraordinaire de cette Assemblée, la huitième résolution vise à autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions. Une délégation identique est déjà en cours mais expirera en décembre 2025.

Le Conseil d'Administration propose de soumettre aux actionnaires un certain nombre de résolutions (de la 8° à la 10°) constituant un arsenal d'outils juridiques permettant à la société de disposer de nombreuses délégations devant lui permettre la mise en œuvre de ses projets, notamment au niveau de son capital social.

Concernant la neuvième résolution, visant une augmentation de capital avec la suppression du droit préférentiel de souscription, et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de Commerce, il appartient à l'Assemblée Générale, sur rapport du Conseil d'Administration, de déterminer le prix d'émission ou les conditions de fixation du prix des titres de capital à émettre.

Le Conseil d'Administration propose de déterminer ce prix d'émission comme suit:

«Le prix d'émission des titres à émettre, sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des cinq (5) dernières séances de bourse consécutives choisies parmi les dix (10) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, cette moyenne pouvant le cas échéant être corrigée pour tenir compte des différences de date de jouissance et être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25 % ».

La onzième et dernière résolution porte sur les pouvoirs à conférer pour la réalisation des formalités.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que

vous jugeriez utiles, et vous présenter plus en détails, si vous le souhaitez, les comptes soumis à votre approbation.

Votre Commissaire aux comptes relate, par ailleurs, dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées et dont vous trouverez le texte intégral ci-après et donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'en assurer la bonne exécution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 4. Résolutions présentées à l'Assemblée.

# 4.1. Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires

#### PREMIERE RÉSOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe ainsi que l'inventaire se soldant – après déduction de toutes charges, amortissements et provisions et de l'impôt des sociétés par une perte de 26 286,95 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION - Approbation des comptes consolidés**

Après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes consolidés arrêtés à la date 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapport.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit, la perte de l'exercice, s'élevant à 26 286,95 euros :

• au débit du compte «report à nouveau» le portant ainsi à -6 340 563,22 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION - Conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 (conventions réglementées) du Code de Commerce approuve les conclusions dudit rapport et les opérations qui y sont énoncées.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION - Rémunération de l'activité d'administrateur

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 15 000 euros le montant global de rémunération allouée au Conseil d'Administration pour l'exercice restant à courir et pour tout exercice ultérieur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Ce montant global sera réparti par décision du Conseil d'Administration, conformément à la loi.

## SIXIÈME RÉSOLUTION – Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.225-209-2 et suivants du Code de Commerce:

- **1.** Autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver, céder ou transférer en une ou plusieurs fois ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis;
- **2.** Décide que le programme de rachat par la Société de ses propres actions aura par ordre de priorité les objectifs suivants:
  - Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société sur le marché Euronext Growth à Paris
    ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de
    manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie
    reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant, par la mise en œuvre de toute
    pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et qui serait conforme à la réglementation
    en vigueur au moment du rachat effectif des actions
  - Remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport;
  - Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de sa participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié, ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de tout autre condition permise par la réglementation;
  - Attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières des actions existantes ou nouvelles à émettre de la société;
- 3. Décide que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes:
  - Durée du programme: douze mois (12) maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirera soit au jour où toute assemblée générale de la société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit à défaut le 24/06/2026;
  - Pourcentage de rachat maximum autorisé:10% du capital soit 259 400 actions sur la base des 2 594 000 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté par la Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales plus de 10% de son capital social;
  - De plus, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital social;
  - Prix d'achat unitaire maximum:10 euros soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 2 594 000 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale;
- **4.** Décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation en vigueur;
- **5.** Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires à l'effet de:
  - o Passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché;
  - o Conclure tous accords, en vue notamment, de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions;
  - Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables;
  - Établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme relatif aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution;

- Fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en conformité avec les dispositions réglementaires;
- Ajuster le nombre d'actions limite et le prix d'actions limite fixés par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale;
- Remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION – Renouvellement d'un mandat d'Administrateur

L'Assemblée après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jim DORRA, est arrivé à expiration décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

Les autres résolutions, de nature extraordinaire, font l'objet d'une seconde partie.

# 4.2. Assemblée générale délibérant comme Assemblée extraordinaire

HUITIÈME RÉSOLUTION -Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, et constatant que la Société détient ou pourra détenir des actions rachetées dans le cadre de l'autorisation conférée par la 6e résolution, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à:

- annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat autorisé par la 6e résolution, dans la limite de 10% du capital social sur une période de 24 mois;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation;
- procéder à la réduction corrélative du capital social;
- imputer, s'il y a lieu, la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes ou réserves disponibles;
- modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de douze (12) mois à compter de la présente assemblée, soit au plus tard le 24 juin 2026.

NEUVIÈME RÉSOLUTION - Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

1. Délègue au conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la Société, à l'exclusion d'actions de préférence ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à l'exclusion de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence, étant précisé que lesdites actions confèreront les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance

- 2. Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder un montant de 6 000 000 euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi gu'aux stipulations contractuelles;
- **3.** Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire au profit d'une ou des catégorie(s) de personnes suivante(s):
  - à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 1 million d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des nouvelles technologies ou produits internet innovants, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise); et/ou
  - à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.
- **4.** Constate que la présente délégation emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit ;
- **5.** Décide que le prix de souscription des dits titres et leur date de jouissance sera fixé par le conseil d'administration, étant précisé que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des cinq (5) dernières séances de bourse consécutives choisies parmi les dix (10) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, cette moyenne pouvant le cas échéant être corrigée pour tenir compte des différences de date de jouissance et être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 25%;
- **6.** Donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les modalités légales et réglementaires, afin de mettre en œuvre la présente délégation, et notamment:
  - arrêter les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que les modalités de libération des titres émis, et notamment fixer la période de souscription;
  - o clore par anticipation la souscription dans les conditions légales et réglementaires;
  - o recevoir les bulletins de souscription et effectuer le dépôt des fonds ;
  - user dans l'ordre qu'il estimera opportun, de l'une ou l'autre des facultés conférées par l'article
     L. 225-134 du Code de commerce ;
  - constater, à l'issue de la période de souscription, au vu du certificat du dépositaire, la réalisation de l'augmentation de capital;
  - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la ou des catégorie(s) des bénéficiaires mentionnée(s)
     précédemment au profit de laquelle ou de lesquelles le droit préférentiel de souscription a été supprimé;
  - o procéder à la modification corrélative des statuts;
  - faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché
     Euronext Growth Paris ou sur tout autre marché;
  - o accomplir les formalités légales;
  - et, plus généralement, faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, soit au plus tard le 24 décembre 2026.

#### DIXIÈME RÉSOLUTION -Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises,

- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- et en application des articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.
- 1. Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des membres du personnel salarié, et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce;
- **2.** Fixe à 15% du capital social au jour de la présente assemblée le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées gratuitement, ce plafond étant autonome et ne s'imputant sur aucun autre plafond d'émission autorisé;
- **3.** Décide que le Conseil d'administration pourra fixer, le cas échéant, des conditions de performance applicables à tout ou partie des bénéficiaires;
- **4.** L'attribution des actions sera définitive:
  - o soit à l'issue d'une période d'acquisition minimale de quatre (4) ans, sans obligation de conservation,
  - soit à l'issue d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans, sous réserve d'une période de conservation de deux (2) ans à compter de l'attribution définitive.
- **5.** L'attribution définitive pourra intervenir avant le terme des périodes susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire, telle que définie à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, et dans ce cas les actions seront librement cessibles,
- **6.** En cas d'attribution d'actions à émettre, constate que cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- **7.** Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment pour:
  - Désigner les bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires dans le respect du plafond légal de détention.
  - Fixer les dates, conditions, durées d'acquisition et de conservation, et les éventuelles conditions de performance.
  - o Créer une réserve indisponible affectée à la libération des actions à émettre.
  - Ajuster les droits en cas d'opérations financières conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce.
  - Accomplir toutes formalités relatives à l'émission, la livraison, la cotation, et la modification corrélative des statuts.
- **8.** La présente autorisation est accordée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 24 août 2028, et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet pour sa partie non utilisée.
- **9.** Le Conseil d'administration rendra compte annuellement à l'Assemblée, conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des attributions décidées ou mises en œuvre en vertu de la présente résolution.

#### **ONZIÈME RÉSOLUTION - Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# **SECONDE PARTIE**

Rapport financier

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

#### Résultats des cinq derniers exercices

CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
Capital social	5 188 000	5 188 000	5 150 000	4 949 598	4 369 336
Nombre d'actions					
*Ordinaires	2 594 000	2 594 000	2 575 000	2 474 799	2 184 668
Nombre maximum d'actions à créer					

#### **OPÉRATIONS & RÉSULTATS**

Chiffres d'affaires hors taxes	2 308 960	1 774 282	1 701 785	1 344 088	1 532 368
Résultat avant impôts, participation, dot. Amortissement et provisions	1 132 483	-1 070 656	-1 276 166	-459 606	-120 061
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultats net	-26 287	-961 535	-1 004 887	- 525 677	-307 642

#### **RÉSULTATS PAR ACTION**

Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements-provisions	0,44	-0,41	-0,50	-0,19	-0,05
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements-provisions	-0,01	-0,37	-0,39	-0,21	-0,14
Dividende attribué					

#### **PERSONNEL**

Effectif moyen des salariés	21*	19*	12	11	14
Masse salariale	697 361	611 098	562 885	484 064	480 317
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Soc., oeuvres sociales)	229 545	210 762	207 890	184 929	199 930

<sup>\*</sup> Les données 2024 prennent en compte l'effectif moyen des apprentis,

### 1. Bilan consolidé

ACTIF - EN K EUROS	Note	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2	1 031	693
Immobilisations corporelles	2	711	773
Immobilisations financières	2	366	355
Titres mis en équivalence	2		
Actif Immobilisé		2 108	1 822
Stocks	3	266	343
Clients et comptes rattachés	4	143	163
Autres créances et comptes de régularisation (2)	4	1 539	681
Trésorerie et équivalents	TFT	681	1 122
Actions propres	TFT		-
Actifs Circulent		2 628	2 309
TOTAL DE L'ACTIF		4 736	4 131

#### PASSIF - EN K EUROS

Capital (1)		5 188	5 188
Primes (1)		1 816	1 816
Réserves consolidés		-5 046	-3 728
Résultat part du groupe		-107	-1 318
Capitaux propores		1 851	1 958
Intérêts minoritaires		-56	-31
Provisions pour risques et charges	7	160	145
Emprunts et dettes financières	5	1 185	468
Fournisseur et comptes rattachés	6	664	635
Autres dette et comptes de régularisation (3)	6	931	956
TOTAL DU PASSIF		4 736	4 131

- (1) de l'entreprise consolidante
- (2) dont impôts différés actifs
- (3) dont impôts différés passifs

### 2. Compte de Résultat

COMPTE DE RÉSULTAT - EN K€	Note	31/12/2024	31/12/2023
Chiffres d'affaires	13	2 506	2 038
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		23	205
Autres produits		1	
Achats & variations de stocks		-427	-458
Charges de personnel (1)	11	-1 143	- 1053
Autres charges d'exploitation		-2100	- 1855
Impôts et taxes		-34	-43
Dotations aux amortissements et aux provisions		-130	- 138
Résultat d'exploitation avant Dotation de l'écart d'acquisition		-1 304	-1 303
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	2	-19	-5
Résultat d'exploitation après dotation de l'écart d'acquisition		-1 324	-1 308
Charges et produits financiers	8	-11	-4
Charges et produits exceptionnels	9	1 200	-4
Impôts sur les résultats	10	9	3
Résultat net des entreprises intégrées		-126	-1 312
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 126	-1 312
Résultat net des sociétés mises en équivalence			
Intérêts minoritaires		-19	6
Résultat net (part du groupe)		- 107	-1 318
Résultat par action (en euros)		-0,04	- 0,51
Résultat dilué par action (en euros)		-0,04	-0,51

(1) Y compris la participation des salariées

### 3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE-EN K€	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-126	-1 312
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions (1)	163	176
Variations des impôts différés	-9	-3
Plus-values de cession d'actif		-12
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	29	-1152
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux stocks	78	- 50
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux créances d'exploitation	- 879	- 98
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux dettes d'exploitation	54	193
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	-747	45
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-718	-1 106
Acquisitions d'immobilisation	- 450	-499
Cessions d'immobilisations	16	753
Incidence des variations de périmètre	4	-12
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-430	241
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-10	
Variation de capital en numéraire		99
Émissions d'emprunts	900	
Remboursement emprunts	-191	-174
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	699	-75

VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-450	-941
Trésorerie d'ouverture	1118	2 058
Trésorerie de ciôture	668	1 118

<sup>(1)</sup> hors provisions sur actif circulant

#### ANALYSE DE LA TRÉSORERIE DE CLÔTURE

Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	681	1 122
Découverts bancaires et équivalents	-13	-4
TRÉSORERIE NETTE	668	1 118

<sup>(2)</sup> essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité

### 4. Principes et méthodes

### 4.1. Principes et Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31/12/2024 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement ANC 2020-01 du Comité de réglementation comptable sur les comptes consolidés.

#### Critères de consolidation

#### • ÉVÉNEMENTS DE LA PÉRIODE

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 janvier 2024 afin d'affecter à l'activité de «changeur manuel» un capital de 38 000 euros. Cette activité doit faire l'objet d'un agrément auprès de l'ACPR.

En date du 14 février 2024, le Conseil d'administration a décidé de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Damien GUILLAUMOND. Doté d'une expertise en management opérationnel et sur le marché des services de paiement, il assistera le Directeur Général.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2023 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin d'émettre en une ou plusieurs fois des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à son capital, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au bénéfice d'un ou plusieurs partenaires stratégiques.

Faisant usage de cette délégation en date du 18 mars 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 300 000 obligations convertibles en actions «OCA», à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action «BSA», au bénéfice de la société INTEGRA SA.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes:

- Émission de 300 000 OCA, en deux tranches, de 150 000 OCA chacune.
- Valeur: 3 € par OCA, soit un total de 900 000 euros.
- Échéance de l'emprunt convertible: 31 mars 2027.
- Taux d'intérêt: 2,5 % payable annuellement à chaque date d'anniversaire de la date d'émission.

A chaque OCA émise, un bon de souscription d'action est attaché.

Les OCA et les BSA attachés peuvent être convertis à tout moment; la parité est d'une action ordinaire pour une obligation convertible. Les BSA ne pourront être exercés que lors d'une émission de nouveaux titres ou de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital et permettront au titulaire de maintenir sa détention au seuil de 10%. L'incidence de la dilution est présentée en partie «Événements juridiques».

En avril 2024, la société BD MULTIMEDIA a pris une participation à hauteur de 60% au sein de la société CAPLA, nouvellement créée, dont l'activité principale est la promotion de l'immobilier fractionné.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 mai 2024 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2023 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 13 mai 2024 pour arrêter les comptes 2023 et organiser l'Assemblée Générale Mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En vertu d'un protocole d'accord transactionnel signé avec le bailleur des locaux sis 22 Avenue Jean Aicard 75011 Paris, la société a perçu une indemnité de 773 000 € au titre de la résiliation anticipée du bail commercial, en contrepartie de la libération des lieux et de la renonciation à tout recours ultérieur.

Un produit exceptionnel de 446 K€ est constaté dans les comptes de PAYCOM et correspondant à la réintégration d'abandon d'avoirs distributeurs, datant de plusieurs années, et conformément aux règles comptables en vigueur.

#### • ÉVÉNEMENTS DE LA PÉRIODE ANTÉRIEURE

#### Augmentation de capital de la société mère

Le Conseil s'est réuni le 20 octobre 2022, sur délégation de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2022 afin d'accepter une augmentation de capital par compensation avec une créance liquide et exigible. Cette augmentation, constatée le 08 juin 2023 est d'un montant nominal de 38 000 euros et de 11 498 euros de prime d'émission, par l'émission de 19 000 actions ordinaires nouvelles de la société de 2 € de valeur nominale chacune, portant ainsi le capital à la somme de 5 188 000 €.

#### Cession immobilière

La SCI Cité 16 a procédé à la cession d'espaces de bureaux et stockage pour un montant de 656 000 euros en novembre 2023, au bénéfice de la SCI TAHAA.

#### Impact de la cession sur la réévaluation libre de la SCI CITE 16 par BD MULTIMEDIA

Suite à la cession de l'étage 1 de l'immeuble de SCI CITE, il a été constaté un impact de 555 K€ de reconstitution de valeur nette comptable (139 K€ de terrain et 416 K€ de construction) ainsi qu'un impôt différé neutralisé pour un montant de 139 K€, sans impact sur le résultat consolidé. Le montant de la réévaluation libre correspondant à la cession a été replacé en réserves distribuables.

#### Émission de BSA de la société mère

L'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2021 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin d'émettre en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de cinq cent mille (500 000) bons de souscription d'actions ordinaires (les «BSA»), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdits BSA. A la fin de la période de souscription, soit le 31 mars 2023, l'intégralité des bons a été souscrite dont la répartition est 270 000 bons souscrits par les cadres et salariés et 230 000 bons par les partenaires. A la date de rédaction des présentes, aucun bon n'a été exercé. Le Conseil s'est réuni le 3 avril 2023 afin de présenter le bilan de l'émission de 500 000 BSA.

#### Prise de participation supplémentaire au sein de la société OLYMPUS GAME

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 juillet 2023 afin d'approuver la souscription à l'augmentation de capital de la société OLYMPUS GAME AD, portant ainsi sa détention à 50,10% du capital social. Désormais la société est consolidée en intégration globale et non plus mise en équivalence.

#### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS LA CLÔTURE

Suite à la signature du protocole de résiliation amiable du bail avec le bailleur du 22 Avenue Jean Aicard, 75011 PARIS, les locaux ont été libérés de manière effective le 28 février 2025, conformément au constat d'huissier établi à cette date.

#### • PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Le périmètre de consolidation est composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Numéro de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31/12/2024	
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère	
BDHK		Hong Kong	IG	80,00%	
CAPLA	92523-998-000-012	France	IG	60,00%	
CITÉ 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00%	
METACOLLECTOR	91174-675-800-018	France	IG	70,00%	
OLYMPUS GAME		Bulgarie	IG	50,10%	
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00%	
UNIQUIRE	90279-307-400-011	France	IG	91,86%	

#### • PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT :

Sociétés	Numéro de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31/12/2023
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
BDHK		Hong Kong	IG	80,00%
CITÉ 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00%
METACOLLECTOR	91174-675-800-018	France	IG	70,00%
OLYMPUS GAME		Bulgarie	IG	50,10%
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00%
UNIQUIRE	90279-307-400-011	France	IG	91,86%

#### • MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint, les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

La consolidation est réalisée directement par la société consolidante.

#### Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est amorti sur une durée de 10 ans.

L'ensemble des écarts d'acquisition est totalement amorti à la clôture.

#### Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

#### Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du groupe sont établis selon les règles comptables et sont le cas échéant retraités afin d'être en harmonie avec les normes du groupe.

#### Conversion des comptes établis en monnaie étrangère

Les comptes de la société **Olympus Game**, filiale bulgare du groupe, sont tenus en **lev bulgare (BGN)**. Conformément aux principes comptables français applicables en matière de consolidation, les états financiers de cette entité sont convertis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés, selon la méthode du **cours de clôture** :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture;
- Les produits et charges sont convertis au taux moyen pondéré de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de l'application de ces taux sont comptabilisés directement en **écarts de conversion** dans les capitaux propres consolidés, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

A la date de clôture, aucun événement significatif n'est venu remettre en cause la continuité d'exploitation ni la nature opérationnelle de la monnaie fonctionnelle retenue pour Olympus Game. Les flux intra-groupe sont retraités conformément aux règles générales de consolidation.

	Taux Moyen	Taux de clôture
31/12/2024	1,95580	1,95580
31/12/2023	1,95580	1,95580

#### **Opérations internes**

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées. Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

#### 4.2. Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France selon le règlement ANC 2020-01.

#### **Immobilisations**

#### ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est amorti sur une durée de 10 ans.

#### FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS

Les frais de promotion de sites Internet nouveaux ont été comptabilisés en frais d'établissement amortissables sur 5 ans.

#### MARQUES

Seules les marques bénéficiant d'une protection juridique dont la rentabilité a été démontrée sont maintenues à l'actif à leur coût de revient.

Les autres ont été dépréciées à 100 %.

#### • FONDS DE COMMERCE

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, tous les fonds de commerce identifiables et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur, font l'objet d'une évaluation.

Les fonds de commerce ainsi définis qui bénéficient d'une protection juridique ne sont pas amortis.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Pour cela, chaque fonds de commerce fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier si les composantes de leur valeur répondent aux critères d'identification et d'évaluation retenus.

En fonction des éléments connus et retenus, une provision pour dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée. Lorsque les critères définis ci-dessus ne sont pas respectés, les fonds de commerce acquis postérieurement au 1er janvier 2000 (date d'entrée en vigueur du règlement 99-02) font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production comprenant pour les constructions, les intérêts des emprunts jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon leur durée d'utilisation pour les immobilisations en question.

#### • PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'usage est déterminée par référence aux capitaux propres, à la rentabilité et aux perspectives d'avenir.

Les provisions pour dépréciation des titres non consolidés ont été déterminées sur la base de la quote-part de situation nette et des perspectives des entreprises et ou le cours de bourse.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels et de fonds de commerce.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amorties sur leur durée prévisible de vie.

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées indiquées en note annexe.

#### Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode «montant moyen pondéré». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Valeurs mobilières de placement

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une provision dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Il n'y a plus d'actions auto-détenues depuis la réduction de capital du 23/12/2019.

#### Résultat dilué par action

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et avec prise en compte le cas échéant du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Il existe des BSA exerçables au 31/12/2023; depuis une émission de 400 000 BSA en décembre 2014, 360 332 ont été exercés, il reste donc 39 668 BSA à exercer au plus tard le 08/06/2026.

500 000 BSA ont été émis en décembre 2022; à date de rédaction des présentes aucun BSA n'a été exercé.

#### **Intégration fiscale**

La société a signé en 2016 une convention d'intégration fiscale avec la société Paycom SARL pour une durée de 5 années. La convention est reconduite tacitement.

#### **Engagements de retraite**

La provision pour engagements de retraite est calculée sur les bases suivantes :

- départ volontaire à la retraite à 65 ans;
- taux d'actualisation de 2,33 %.

Le montant des engagements de retraite est évalué à 43 910 € pour l'exercice au bilan, avec un impact résultat correspondant à une dotation de provision pour 43 910 €. Cette provision n'est pas constatée dans les comptes des sociétés du groupe.

#### **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

#### Les charges

Les charges présentant un caractère non récurrent sont reclassées en charges exceptionnelles.

#### **Affacturage**

En 2024, la société Paycom a fait l'usage d'affacturage dans le cadre de son activité Toneo First.

Les autres sociétés du groupe n'ont pas fait usage d'affacturage sur l'exercice 2024.

#### **Garanties clients**

En 2024, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie émanant d'un établissement de crédit dans le respect des dispositions de l'article précité.

### 5. Annexe aux comptes consolidés

### au 31 décembre 2024

#### Note 1. Variation des capitaux propres

EN MILLIERS D'EUROS	Capital	Réserves et primes	Résultat	Autres	Total Capitaux propres	Total Groupe	Total Interêts minoritaires
SITUATION NETTE AU 31/12/2022	5 150	-2 372	-578	940	3 140	3 137	3
Distributions de dividendes							
Variation de capital de l'entreprise consolidante	38	61			99	-40	
Affectation des réserves		-578	578				
RÉSULTAT			-1 312		-1 312	-1 318	6
Incidence des réévaluations		417		-417			
Variation de périmètre						40	-40
Autres variations							
SITUATION NETTE AU 31/12/2023	5 188	-2 472	-1 312	523	1 927	1 958	-31
Distributions de dividendes		-10			-10		-10
Variation de capital de l'entreprise consolidante							
Affectation des réserves		-1 312	-1 312				
RÉSULTAT			-126		-126	-107	-19
Incidence des réévaluations							
Variation de périmètre		4			4		4
Autres variations		-30		30			
SITUATION NETTE AU 31/12/2024	5 188	-3 821	-126	553	1 795	1 851	-56

	31/12/2023	31/12/2024
Nombre de titres en circulation	2 594 000	2 594 000
dont titres en auto-contrôle		

#### Note2. Immobilisations & amortissements

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées suivantes :

- Écarts d'acquisition: linéaire sur 10 ans.
- Logiciels: linéaire sur 1 an.
- Matériels bureautique et informatique: dégressif sur 5 ans.
- Matériel de transport et téléphonie: linéaire sur 5 ans.
- Agencements, installations et mobilier de bureau: linéaire sur 10 ans.

	Brut	31/12/2023 Dépréciation	Net	Brut	31/12/2022	Net
Immobilisations incorporelles	4 386	-3 355	1 031	3 970	-3 277	693
Immobilisations corporelles	1 691	-980	711	1 683	- 910	773
Immobilisations financières	366		366	356		356
TOTAL	6 443	-4 335	2 108	6 009	-4 187	1 822

#### **Immobilisations incorporelles**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2024
Écarts d'acquisition	1 014				1 014
Fond de commerce	255				255
Frais d'établissement	3				3
Concessions, brevets, droits similaires	2 519	52		-43	2 614
Autres immobilisations incorporelles	41	40			81
Immobilisation incorporelles en cours	137	324		-43	418
Avances, acomptes immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 970	416			4 386

### AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Écarts d'acquisition	828	19		847
Fond de commerce				
Frais d'établissement	2	1		3
Concessions, brevets et droits similaires	1 758	59		1 816
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés				
Autres immobilisations incorporelles	41			41
AMORTISSEMENTS	2 628	78		2 707
Provisions	648			648
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	693			1 031

Les actifs incorporels comprennent notamment des concessions, brevets et droits similaires pour 2 614 K€ de valeur brute sont principalement relatifs :

- Aux logiciels développés pour les activités de paiement et néo-banque.
- Aux marques et fonds de commerces en rapport avec les activités de paiement.
- Aux noms de domaine, droits et marques en rapport avec les sites communautaires.
- La valeur nette de ces immobilisations s'élève à 405 K€ au 31/12/2024.

#### Détail des écarts d'acquisitions positifs: écart d'acquisition positif

PARTICIPATIONS	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2024	Amortissements cumulés 31/12/2024	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024
Espace Com	30/11/2006	80	80		80	
COMEDIT	30/06/2000	549	549		549	
Alerte Presse	01/01/2000	194	194		194	
Olympus Game	30/09/2023	192	5	19	24	168
TOTAL		1 014	828	19	847	168

#### **Immobilisations corporelles (en K€)**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2024
Terrains	175				175
Constructions	1 084				1 084
Installations techniques, matériel, outillage	21				21
Autres immobilisations corporelles	403	8			411
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	1 683	8			1 691

### AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains				
Constructions	537	54		592
Installations techniques	21			21
Autres immobilisations corporelles	351	15		367
AMORTISSEMENTS	910	70		980
Provisions				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	773			711

#### **Immobilisation financières (en K€)**

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2024
Titres de participation	3				3
Autres immobilisations financières	353	24	-14		364
Titres mise en équivalence					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	356	24	-14		366

### PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	356		366
Provisions			
Autres immobilisations financières			

Les «Autres immobilisations financières» pour 364 K€ correspondent principalement à des dépôts de garantie versés à des organismes financiers.

#### Note 3. Stocks

EN MILLIERS D'EUROS	Brut	31/12/2024 Dépréciation	Net	31/12/2023 Net
Stocks matières premières				
Stocks et en cours de biens				
Stocks de marchandises	266		266	343
TOTAL	266		266	343

#### **Note 4. Créances**

EN MILLIERS D'EUROS	Brut	31/12/2024 Dépréciation	Net	31/12/2023 Net
Créances clients	149	-7	143	163
CLIENTS	149	-7	143	163
Avances, acomptes versés sur commandes	10		10	51
Créances fiscales	329		329	236
Créances sociales	6		6	
Autres créances	1 122	-4	1 118	331
Actifs d'impôts différés	57		57	48
Charges constatées d'avance	19		19	16
Autres créances	1 543	-4	1 539	681
CRÉANCES D'EXPLOITATION	1 692	-10	1 682	844

Les créances ont globalement une échéance inférieure à un an.

Les créances incluent notamment une créance d'impôt différées relative aux déficits fiscaux antérieurs constatés sur la période.

#### Note 5. Dettes financières

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles	900	
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	273	448
Découverts bancaires	13	4
Emprunt et dettes financières divers		16
TOTAL	1 185	468

(1) Ces postes sont présentés en variations nette de l'exercice

	31/12/2024	<lan< th=""><th>&gt;1an &amp; &lt; 5 ans</th><th>&gt; 5 ans</th></lan<>	>1an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	900		900	
Emprunt auprès des établissements de crédit	273	160	112	
Découverts bancaires	13		13	
Emprunt et dettes financières divers				
TOTAL	1 185	160	1 025	

L'emprunt correspond à la souscription de deux PGE. L'emprunt obligataire convertible correspond à l'émission des OCA

#### Note 6. Dettes d'exploitation

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	664	635
DETTES FOURNISSEURS	664	635
Avances, acomptes reçus / commandes	3	1
Dettes fiscales	156	46
Dettes sociales	171	151
Impôts différés passif		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	602	758
Produits constatés d'avance		
AUTRES DETTES	931	956
TOTAL	1 596	1 591

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

Les dettes d'exploitation «Autres Dettes» incluent notamment des fonds de clientèle de l'ensemble des sociétés du groupe.

#### Note 7. Provisions pour risques et charges

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provision pour impôt différés				
Provisions pour risque	145	15		160
Provisions pour charges				
TOTAL	145	15		160

Les provisions pour charges correspondent à une provision pour litiges.

	31/12/2023	Dotation	Reprise	Autres	31/12/2024
Concessions, brevets, droit similaires	393				393
Fond de commerce	255				255
Clients et clients douteux	6				7
Provisions sur autres créances	4				4
Provision sur disponibilités					
TOTAL	658				659

#### **Note 8. Résultats Financier**

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2024	31/12/2023
Gains de change		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		29
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres produits financiers	23	
PRODUITS FINANCIERS	23	29
Dotations aux provisions risques financiers		
Intérêts et charges assimilées	-32	-31
Différences négatives de change	-2	-2
CHARGES FINANCIÈRES	-34	-33
TOTAL	-11	-4

#### Note 9. Résultat exceptionnel

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2024	31/12/2023
Sur opération de gestion	1 220	47
Sur opération en capital		656
Reprises de provisions et transferts de charges		72
Autres produits exceptionnels		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 220	775
Sur opérations de gestion	-1	-4
Sur opération en capital		-644
Dotations aux provisions	-18	-132
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-19	-779
RÉSULTATS EXCEPTIONNEL	1 200	

#### <u>Fiscalité</u>

DÉTAILS DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ AU BILAN	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différé actif	57	48
Impôts différés passif		
TOTAL	57	48

#### ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

Impôts exigibles		
Impôts différés	-9	16
TOTAL	-9	16

#### Note 10. Personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Dirigeants	3	2
Cadres	5	5
Collaborateurs	12	10
Collaborateurs-Apprentis	8	7
TOTAL	28	24

#### **Charges personnels**

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2024	31/12/2023
Salaire et participation	867	786
Charges sociales	276	267
TOTAL	1 143	1 053

#### Note 11. Analyse sectorielle

Zones géographiques	31/12/2024	en %	31/122023	en %	31/12/2022	en %
France	1 994	63%	1 925	94%	1 941	98%
Export	871	37%	113	6%	38	2%
TOTAL	2 365	100%	2 038	100%	1 979	100%

Secteurs	31/12/2024	en %	31/122023	en %	31/12/2022	en %
Ventes de marchandises	904	38%	1 114	55 %	1 198	61 %
Prestations	1 461	62%	924	45 %	780	39%
TOTAL	2 365	100%	2 038	100%	1 979	100%

#### Note 12. Rémunération des dirigeants

Le groupe ne souhaite pas communiquer sur le sujet, afin de ne pas diffuser d'informations personnelles.

#### Note 13. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice sont de 31 075 euros hors taxes.

#### Note 14. Engagements hors bilan

Dans le cadre d'un accord signé en octobre 2022, BD MULTIMEDIA et le fondateur et associé de Olympus Game AD se sont entendus pour fixer un complément de prix pour les ventes qui auront lieu en 2023 et 2024. Dans ce cadre, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix variable en fonction des ventes relatives aux tokens et NFT émis par Olympus Game AD (2 paliers non cumulatifs, qui se substituent en fonction du montant collecté), au profit du fondateur et associé d'Olympus Game AD:

• Palier 1: Si le chiffre d'affaires cumulé sur 2023 et 2024, issu des ventes cumulées de tokens et NFT, atteint un montant compris entre 1 et 2 Millions de USD, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix de 98 997,6 EUR. Ce complément de prix sera payé en actions de la société BD MULTIMEDIA par voie d'augmentation de capital.

• Palier 2 : Si le chiffre d'affaires cumulé sur 2023 et 2024, issu des ventes cumulées de tokens et NFT, dépasse 2 Millions de USD, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix de 197 995,20 €. Ce complément de prix sera payé en actions de la société BD MULTIMEDIA par voie d'augmentation de capital.

Au cours des exercices 2023 et 2024 les chiffres d'affaires cumulés des paliers 1 et 2 n'ont pas été atteints.

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BD MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires rela-

tives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 15 mai 2025 **Extentis Audit**  **Jean Luc GUEDJ**Commissaire aux comptes

Comptes sociaux

# 1. Bilan

# Bilan actif

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Frais d'établissement	3 220	2 859	361	1 084
Concessions, brevets, droits similaires	1 667 198	1 424 663	242 535	193 809
Fonds commercial	588 816		588 816	548 816
Autres immobilisations incorporelles	341 700	40 997	300 703	55 905

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Constructions	7 031		7 031	7 031
Installations techniques, matériel, outillage	21 268	21 268		
Autres immobilisations corporelles	405 797	364 341	41 456	47 597

# **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Autres participations	1 805 365	888 566	916 798	1 789 798
Créances rattachées à des participations	1 393 441	835 392	558 049	480 492
Autres immobilisations financières	379 305	0	379 305	368 233
ACTIF IMMOBILISÉ	6 613 142	3 578 087	3 035 055	3 492 765

#### STOCK ET EN-COURS

# **CRÉANCES**

Avances, acomptes versés sur commandes	10 228		10 228	50 329
Créances clients et comptes rattachés	287 244	2 589	284 655	263 862
Autres créances	992 772	3 906	988 866	168 054

#### **DIVERS**

Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	253 379	253 379	572 849

# **COMPTES DE RÉGULARISATION**

Charges constatées d'avance	19 475		19 475	
ACTIF CIRCULANT	1 809 505	6 495	1 803 010	1 364 544

TOTAL GÉNÉRAL	8 422 647	3 584 582	4 838 065	4 857 310
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------

# Bilan passif

TOTAL DU PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé 4 889 598 )	5 188 000	5 188 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 815 753	1 815 753
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	1 710 328	1 710 328
Réserve légale	297 731	297 731
Autres réserves (dont œuvres originales artistiques )		
Report à nouveau	-6 314 276	-5 352 741
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	- 26 287	-961 535
CAPITAUX PROPRES	2 671 248	2 697 535
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	57 673	42 236
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	57 673	42 236
DETTES FINANCIÈRES	000 000	0
Emprunts obligataires convertibles  Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	900 000 270 824	443 215
Emprunts et dettes aupres établissements de credit  Emprunts et dettes financ, divers (dont emp. participatifs)	29 924	998 464
Emplants of decrees illiano, divers (don't emp. par tropatris)	23 324	770 404
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 507	1 077
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	491 451	435 583
Dettes fiscales et sociales	284 605	167 418
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	129 832	71 782
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 109 144	2 117 539

4 838 065

4 857 310

# 2. Compte de résultat

# Compte de résultat: première partie

	France	Export	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	848 393	10 243	858 636	1 045 823
Production vendue de biens				
Production vendue de services	589 199	861 125	1 450 324	728 458
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 437 592	871 368	2 308 960	1 774 282
Production stockée				
production immobilisée				
subventions d'exploitation				
Reprises amortis., provisions, transfert charges			15 672	168 024
Autres produits		1 065	420	
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 325 697	1 942 727
Achats de marchandises [& droits de douane]			306 223	428 431
Variation de stocks (marchandises)			71 253	-8 638
Achats de matières premières & approvisionnements			14 155	8 473
Autres achats et charges externes			1 655 728	1 460 465
Impôts, taxes et versements assimilés			22 238	26 391
Salaires et traitements			697 361	611 098
Charges sociales			229 545	210 762

#### **DOTATIONS D'EXPLOITATION**

Sur immobilisations: dotations aux amortissements	54 835	55 518
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	1 052	3 978
Dotations provisions risques et charges	0	0
Autres charges	28 217	163 912
CHARGES D'EXPLOITATION	3 080 608	2 960 389
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 754 911	-1 017 662

Opérations en commun
----------------------

# **PRODUITS FINANCIERS**

Produits financiers de participations	1 081 840	42 783
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	186	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	194	341
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement	0	0
PRODUITS FINANCIERS	1 082 220	43 124
Dotations financières amortissements et provisions	1 103 118	70 144
Intérêts et charges assimilées	7 116	28 880
Différences négatives de change	274	658
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 110 508	99 682
RÉSULTAT FINANCIER	-28 288	-56 558
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	- 783 199	-1 074 220

#### Compte de résultat: deuxième partie

	31/12/2024	31/12/2023
Produits except. sur opérations gestion	773 200	45 841
Produits except. sur opérations capital		
Reprises provisions & transferts de charges		72 110
PRODUITS EXCEPTIONNELS	773 200	117 951
Charges except. sur opérations de gestion	851	3 892
Charges except. sur opérations en capital		
Dotations except. amortissem. provisions	15 437	1 373
CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 288	5 266
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	756 912	112 686
Impôts sur les bénéfices	0	0
TOTAL DES PRODUITS	4 180 649	2 103 802
TOTAL DES CHARGES	4 206 936	3 065 336
BÉNÉFICE OU PERTE	-26 287	-961 535

# 2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté et suivant les articles L123-13, L123-14 et L.123-17 du Code de Commerce, par le règlement 2016-07 du 04/11/2016 et par le règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

• Compte de bilan.

La société a sollicité en 2020 deux prêts garantis par l'Etat ( PGE) pour un montant global de 700 K€. Le montant des intérêts et frais bancaires s'élève à 6 971 euros.

La société a opté pour un remboursement échelonné des prêts PGE.

Au 31/12/2024, 433 145,91 euros ont été remboursés dont 172 251,18 euros au cours de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

#### a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 2 601 K€, sont notamment composées des marques et brevets à hauteur de 1 667 K€ et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties à hauteur de 1 031 K€, et dépréciées à hauteur de 393 K€, soit une valeur nette de 242 K€ après amortissement et dépréciation, au 31/12/2024.

#### Logiciels informatiques:

Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les progiciels de type ERP compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

#### Fonds commerciaux:

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée de l'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds commerciaux générés en interne. Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation. Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage.

La société a opté pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1er janvier 2024. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial.

#### b. Immobilisations corporelles

Fonds de commerce en euros	Nature	Brut	Provision	Net
Boutique	VPC	548 816,46		548 816,46
TOTAL		548 816,46		548 816,46

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée.

- Agencements et aménagements des constructions: entre 8 à 25 ans linéaire ou dégressif.
- Matériel de bureau et informatique. 3 à 5 ans linéaire ou dégressif
- Mobilier: 10 ans linéaire.

#### c. Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont valorisés à hauteur de 1 805 K€.

Les provisions pour dépréciation des titres ont été déterminées en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives des entreprises. Ces provisions s'élèvent à 889 K€ sur l'exercice 2024, soit une valeur nette des titres de 916 K€.

#### d. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la quote part de la situation nette, des perspectives des entreprises et/ou du cours de bourse.

Au cours de l'exercice, les créances rattachées ont été dépréciées comme suit :

- PAYCOM: valeur brute de 448 K€, dépréciation de 224 K€, soit une valeur nette de 224 K€.
- BD Multimedia HK: valeur brute de 884 K€, dépréciation de 611 K€, soit une valeur nette de 273 K€.

#### e. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute à la clôture de l'exercice.

Aucune VMP n'est constatée en 2024

#### f. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode «coût unitaire moyen pondéré». Le montant du stock entré (marchandises secteur édition/produits dérivés et secteur Fintech-as-a-service) s'élève à 247 K€, dont 20 K€ correspondant à la valorisation de cartes de paiement en cours de finalisation et non réceptionnées.

Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

#### g. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### h. Engagements hors bilan:

Le montant non chargé des engagements de départ à la retraite s'élève à 39 882.43 Euros. Il est calculé sur les bases suivantes:

- départ volontaire à la retraite à 65 ans,
- taux d'actualisation de 2.33%.
- le dernier brut annuel pour les salariés présents au 31/12/2024.

Un compte gage-espèces a été souscrit auprès d'un établissement bancaire pour un montant de 250 000 euros, accepté par l'ACPR en date du 28 juillet 2023.

Dans le cadre d'un accord signé en octobre 2022, BD MULTIMEDIA et le fondateur et associé de Olympus Game AD se sont entendus pour fixer un complément de prix pour les ventes qui auront lieu en 2023 et 2024. Dans ce cadre, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix variable en fonction des ventes relatives aux tokens et NFT émis par Olympus Game AD (2 paliers non cumulatifs, qui se substituent en fonction du montant collecté), au profit du fondateur et associé d'Olympus Game AD:

- Palier 1:Si le chiffre d'affaires cumulé sur 2023 et 2024, issu des ventes cumulées de tokens et NFT, atteint un montant compris entre 1 et 2 Millions de USD, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix de 98 997,6 EUR. Ce complément de prix sera payé en actions de la société BD MULTIMEDIA par voie d'augmentation de capital.
- Palier 2:Si le chiffre d'affaires cumulé sur 2023 et 2024, issu des ventes cumulées de tokens et NFT, dépasse 2 Millions de USD, BD MULTIMEDIA versera un complément de prix de 197 995,2 EUR. Ce complément de prix sera payé en actions de la société BD MULTIMEDIA par voie d'augmentation de capital.

Au cours des exercices 2023 et 2024, les chiffres d'affaires cumulés des paliers 1 et 2 n'ont pas été atteints.

#### **Intégration fiscale:**

Le périmètre d'intégration est déclaré et/ou modifié lors de la transmission des liasses fiscales. Il intègre à ce jour les sociétés suivantes: BD Multimédia et Paycom.

L'impôt comptabilisé est l'impôt dont sont redevables les sociétés intégrées. Le déficit reportable de la société BD Multimédia calculé comme une imposition séparée de la société, s'élève à 3 894 234 euros au 31/12/2024.

#### j. Liste filiales et participations (Montants exprimés en Euros)

	Filiales	Capital	Résultat 2024	Total capitaux propres	Valeur brute des titres ou parts	Valeur nette des titres ou parts	Chiffre d'affaires	Créances et dettes rattachées à des participations
BD Multimedia		5 188 000	-26 287	2 671 248	NA	NA	2 308 959	1 453 716
détient 100 % de	PAYCOM	20 000	19 934	-292 714	20 000	20 000	370 315	448 236
détient 99 % de	CITE 16	1 524,49	29 554	50 954	1 681 347	802 347	65 842	0
détient 91,86 % de	UNIQUIRE	10 220	-2 960	62 320	8 776	0	0	15 381
détient 80 % de	BD multimedia HK LTD	950	29 193	-583 198	791	0	18 074	846 691
détient 70 % de	METACOLLECTOR	10 000	-2 882	3 985	7 000	7 000	0	759
détient 60 % de	CAPLA	10 000	-49 940	-39 340	6 000	6 000	0	62 350
détient 50,10 % de	OLYMPUS GAME	32 020,65	-26 298	-131 273	80 938	80 938	557	111 061

#### k. Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire 2024, d'un montant de 2 309 K€ de la société est ventilé comme suit : en Euros

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	848 393	10 243	858 636
production vendue de biens			
Production vendue de services	589 199	861 125	1 450 324
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 437 592	871 368	2 308 960

#### **Autres renseignements:**

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour 2024, s'élève à 31 075 € au titre de la certification des comptes 2024.

Le montant alloué aux administrateurs de la société pour l'exercice 2024 ressort à 15 000 €.

Depuis 2023, la protection des fonds reçus des utilisateurs de services de paiement a été assurée, conformément à l'article L 522-17 du CMF, par une garantie émanant d'un établissement de crédit dans le respect des dispositions de l'article précité.

#### Événements de la période:

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 janvier 2024 afin d'affecter à l'activité de «changeur manuel» un capital de 38 000 euros. Cette activité doit faire l'objet d'un agrément auprès de l'ACPR.

En date du 14 février 2024, le Conseil d'administration a décidé de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Damien Guillaumond. Doté d'une expertise en management opérationnel et sur le marché des services de paiement, il assistera le Directeur Général.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2023 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration afin d'émettre en une ou plusieurs fois des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à son capital, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au bénéfice d'un ou plusieurs partenaires stratégiques.

Faisant usage de cette délégation en date du 18 mars 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 300 000 obligations convertibles en actions «OCA», à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action «BSA», au bénéfice de la société INTEGRA SA.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes:

- émission de 300 000 OCA, en deux tranches, de 150 000 OCA chacune
- valeur:3 € par OCA, soit un total de 900 000 euros
- échéance de l'emprunt convertible: 31 mars 2027
- taux d'intérêt: 2.5 % payable annuellement à chaque date d'anniversaire de la date d'émission.

A chaque OCA émise, un bon de souscription d'action est attaché.

Les OCA et les BSA attachés peuvent être convertis à tout moment; la parité est d'une action ordinaire pour une obligation convertible. Les BSA ne pourront être exercés que lors d'une émission de nouveaux titres ou de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital et permettront au titulaire de maintenir sa détention au seuil de 10%.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence théorique en termes de dilution, de quote-part des capitaux propres et sur la valeur boursière telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'émission du 18 mars 2024.

A date de rédaction des présentes, aucune obligation n'a été convertie.

	Avant conversion des 150 000 OCA	Après l'émission des 150.000 actions nouvelles résultant de la conversion des OCA	Après exercice de l'ensemble des valeurs donnant accès au capital (BSA et conversion de 150 000 OCA)
Quote-part des capitaux propres par action (€)	1,04	1.147	1.456
Participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à la conversion	1,000 %	0.9453%	0.7899%
Valeur théorique boursière de l'action (€)1	1,7333	1,8025	2.0040

En avril 2024, la société BD MULTIMEDIA a pris une participation à hauteur de 60% au sein de la société CAPLA, nouvellement créée, dont l'activité principale est la promotion de l'immobilier fractionné.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 mai 2024 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2023 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 13 mai 2024 pour arrêter les comptes 2023 et organiser l'Assemblée Générale Mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En vertu d'un protocole d'accord transactionnel signé avec le bailleur des locaux sis 22 Avenue Jean Aicard 75011 Paris, la société a perçu une indemnité de 773 000 € au titre de la résiliation anticipée du bail commercial, en contrepartie de la libération des lieux et de la renonciation à tout recours ultérieur.

#### Événements post clôture:

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 mai 2025 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de services de paiement de l'exercice 2024 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 13 mai 2025 pour arrêter les comptes 2024 et organiser l'Assemblée Générale Mixte d'approbation des comptes qui se tiendra le 25 juin 2025, dont vous trouverez le détail au sein de la présentation de l'ordre du jour.

# **Immobilisations**

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche	3 220			3 220
<b>Autres immobilisations</b>	2 224 093	373 622	0	2 597 715
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 227 313	373 622	0	2 600 935
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements, aménagements	7 031			7 031
Installations techniques, outil. Industriels	21 268			21 268
Installations générales, agencements, aménagements	252 053			252 053
Matériel de transport	7 788			7 788
Matériel de bureau, informatique, mobilier	135 915	7 874		143 788
Emballages récupérables et divers	2 169			2 169
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	426 223	7 874	0	434 097
Autres participations	2 891 130	404 052	96 376	3 198 807
Prêts, autres immobilisations financières	368 233	26 938	15 866	379 305
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 259 363	430 990	112 242	3 578 310
TOTAL GÉNÉRAL	5 912 899	812 485	112 242	6 613 143

# **Amortissements**

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, Recherche	2 136	723		2 859
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	'			
Autres immobilisations incorporelles	1 032 363	40 097		1 072 460
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 034 499	40 820		1 075 319
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. Générales, agencements				
Installations techniques, matériel & outillage	21 268			21 268
Installations générales, agencements	214 369	9 298		223 667
Matériel de transport	5 322	893		6 215
Matériel de bureau, informatique, mobilier	130 635	3 825		134 460
Emballages récupérables & divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	371 594	14 016	0	385 609
TOTAL GÉNÉRAL	1 406 093	54 836	0	1 460 928

VENTILATION DES DOTATIONS	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations dér.	Reprise dér.	
Frais d'établissement, Recherche	2 136					
Concession brevet et licence						
Fond commercial						
Autres immobilisations	40 097					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 820					
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Constructions et installations						
Installations techniques, matériel et outillage						
Installations générales, agencements	9 298					
Matériel de transport	893					
Matériel de bureau & informatique	3 825					
Emballages récupérables						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 016					
TOTAL GÉNÉRAL	54 836					

# Créances et dettes

ÉTAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 393 441		1 393 441
Autres immobilisations financières	379 305		379 305
Clients douteux ou litigieux	3 107		3 107
Créances clients et comptes rattachés	284 137	284 137	
Avances et acomptes			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 000	1 000	
État, autres collectivités:impôt sur les bénéfices			
État, autres collectivités:taxe sur la valeur ajoutée	73 553	73 553	
État, autres collectivités: autres impôts, taxes			
Groupe et associés	111 061		111 061
Débiteurs divers	807 158	807 158	
Charges constatées d'avance	19 475	19 475	
TOTAL GÉNÉRAL	3 072 237	1 185 324	1 886 913

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A 1 an au plus et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	900 000		900 000	
Auprès des établissements de crédits				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	270 824	167 750	103 074	
Emprunts et dettes financières divers	15 381		15 381	
Fournisseurs et comptes rattachés	491 451	491 451		
Personnel et comptes rattachés	64 453	64 453		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	69 487	69 487		
État: impôts sur les bénéfices				
État: taxe sur la valeur ajoutée	149 766	149 766		
État: autres impôts, taxes et assimilés	900	900		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	14 543	14 543		
Autres dettes	129 832	129 832		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	1 206 636	1 088 181	1 018 455	
Emprunts souscrits en cours exercice				
Emprunts remboursés en cours exercice				

# **Provisions**

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	42 236	15 437	0	57 673
Autres provisions pour risques et charges	0			0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	42 236	15 437	0	57 673
Provisions sur immobilisations incorporelles	393 200			393 200
Provisions sur titres de participation	9 566	879 000		888 566
Provisions sur créances rattachées à des participations	611 274	224 118		835 392
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients	2 209	1 052	672	2 589
Autres provisions pour dépréciation	3 906			3 906
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 020 156	1 104 170	672	2 123 654
TOTAL GENERAL	1 062 392	1 119 607	672	2 181 327
Dotations et reprises d'exploitation		1 052	672	
Dotations et reprises financières		1 103 118		
Dotations et reprises exceptionnelles		15 437	0	

# Détail des produits à recevoir - 31/12/2024

	Montant
Créances rattachees a des participations	48 201
Créances: organismes sociaux	1 000
Créances:état	0
Créances clients et comptes rattaches	218 143
Divers produits a recevoir	671 883
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	939 227

# Détail des charges à payer -31/12/2024

	Montant
Dettes fournisseurs comptes rattachés	150 373
Dettes pour prov CP	64 453
Dettes pour prov prime	0
Charges sociales/CP	25 781
Formation professionnelle	0
Autres dettes	0
Divers	0
TOTAL	240 607

# Détail des charges et produits constates d'avance - 31/12/2024

	Charges	Produits
CHARGES / PRODUITS D'EXPLOITATION	19 475	0
TOTAL	19 475	0

# Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale	
	en début d'exercice	créés pendant exercice	annulés pen- dant l'exercice	à clôture d'exercice	
Actions ordinaires	2 594 000		0	2 594 000	2

# Affectation des résultats soumis a l'approbation de l'assemble générale

1. ORIGINE	Montant
Report à nouveau	-6 314 277
Réserve légale antérieure	297 731
Résultat de l'exercice	-26 287
dont résultat courant après impôts:	
Prélèvements sur les réserves	
Autres réserves	0
TOTAL	-6 042 833

#### 2. AFFECTATIONS

Report à nouveau	-6 340 564
Réserve légale	297 731
Autres réserves	0
Dividendes	
Primes d'émission	
Autres répartitions:	
TOTAL	-6 042 833

#### Détails des charges et produits financiers

	Montant
Produits financiers de participations	1 081 840
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	186
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	-274
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement	0
PRODUITS FINANCIERS	1 081 752
Dotations financières amortissements et provisions	1 103 118
Intérêts et charges assimilées	7 116
Différences négatives de change	-194
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0
CHARGES FINANCIÈRES	1 110 040
RÉSULTAT FINANCIER	-28 288

Le résultat financier est passé d'un déficit de 56,5 K € en 2023 à un déficit de 28 K€ en 2024.

Le résultat financier 2024 résulte principalement des charges suivantes :

- provision pour dépréciation de titres pour 1 103 K€,
- charges d'emprunts pour 7 K€.

Et des produits suivants:

• dividendes pour 1 081 K€

#### Détails des charges et des produits exceptionnels

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Opérations de gestion	851
Opérations en capital	
Dotations amortissements et provisions	15 437
TOTAL	16 289

#### **DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Opérations de gestion	773 200
reprises sur provisions et transferts de charges	
Opérations en capital	
TOTAL	773 200
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	756 912

Au cours de l'exercice 2024, notre société a enregistré un résultat exceptionnel bénéficiaire de 757 K€.

Ce chiffre s'explique à titre principal par les charges exceptionnelles suivantes:

• provisions pour risque pour 15 K€

Et les produits exceptionnels suivants:

- versement d'indemnités pour 706 K€
- produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 47 K€

# 3. États financiers de l'Établissement de paiement - Arrêtés au 31 décembre 2024

BD Multimedia SA a obtenu un statut d'établissement de paiement «hybride» à partir de l'année 2016. Dans le cadre de cet agrément, la société joint à ses comptes annuels les états correspondant à l'activité de paiement. Le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent au cadre fixé avec l'ACPR et définis dans l'annexe jointe.

# Compte de résultat de l'EP

	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires		
Produits sur opérations avec la clientèle	853 092	28 400
Produits sur opérations sur titres		
Produits sur opérations de change		
Produits sur opérations de hors bilan		
Produits sur prestations de services financiers	595	737
Autres produits d'exploitation bancaire	35 182	103 282
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	888 869	132 419
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires		
Charges sur opérations avec la clientèle		
Charges sur opérations sur titres		
Charges sur opérations de change		
Charges sur opérations de hors bilan		
Charges sur prestations de services financiers	140 127	19 206
dont commissions bancaires	139 976	18 564
dont frais bancaires	151	643
Autres charges d'exploitation bancaire	7 500	627
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	147 627	19 833
PRODUIT NET BANCAIRE	741 241	112 586
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1.12.555
Plus-value sur cession des immobilisations		
Transferts de charges d'exploitation non bancaire		
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
Charges de personnel	210 026	202 504
Impôts et taxes	1 839	1 385
Services extérieurs	471 948	183 733
Charges diverses d'exploitation	8 944	6 303
Dotation aux amortissements immos corp. et incorp.	10 706	10 227
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	703 463	404 153
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	37 778	-291 567
	5.,,,	251.567
Reprises sur provisions pour risques		
Dotations aux provisions pour risques		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	37 778	-291 567
	37770	251 307
Gains sur actifs immobilisés		
Pertes sur actifs immobilisés		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	37 778	-291 567
	37 176	-231 307
(+) Reprises / (-) Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
(+) Produits exceptionnels / (-) Charges exceptionnelles	-551	-1874
Impôts sur les bénéfices	-331	-10/4
RÉSULTAT NET	27 227	202 444
REOVEIAL INC.	37 227	-293 441

# Bilan de l'EP

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales et CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	97 232	34 742
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Immobilisations incorporelles	221 091	147 297
Immobilisations corporelles	9 467	10 063
Actions propres		
Autres actifs	24 088	23 992
Comptes de régularisation	1 071 768	1 112 788
TOTAL ACTIF	1 423 645	1 328 883

# **DETTES**

Banques centrales et CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Opérations avec la clientèle (compte de cantonnement)	97 232	34 742
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	48 417	53 372
Comptes de régularisation	0	0
Provisions	1 000	1 000
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	146 649	89 113

# **CAPITAUX PROPRES**

Capital souscrit	420 000	420 000
Prime d'émission		
Réserves	819 769	1 113 210
Résultat de l'exercice	37 227	-293 441
Compte de liaison		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 276 996	1 239 769
TOTAL PASSIF	1 423 645	1 328 883

# 3.1. Annexes comptables de l'établissement de paiement

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées pour élaborer le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent à celles qui ont permis de fonder la demande d'agrément et sur lequel l'agrément a été validé par l'ACPR.

#### a. Imputation analytique

Du fait de la qualité hybride de BD Multimédia, et afin de donner une image fidèle aux comptes de l'établissement de paiement, nous avons opté pour une affectation de certains postes «généraux», du bilan et compte de résultat, au prorata du nombre de personnes affectées à l'établissement de paiement par rapport à l'effectif global de BD SA. A la fin de l'exercice 2024, nous comptons 4,1 ETP affectés à l'établissement de paiement sur un effectif total de 21 personnes, soit une clé de répartition de 19,52%.

#### **3.2. Bilan**

#### b. Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride correspondent à la totalité des fonds au crédit sur les comptes de paiement des marchands.

#### c. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

Il est à noter que la totalité des développements liés à l'établissement de paiement ont été passés directement en charges au cours des exercices précédents et donc non immobilisés.

#### d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

#### e. Autres actifs

L'intégration des flux de paiement via télécom au sein de l'Établissement de Paiement hybride implique la prise en compte du délai de paiement des opérateurs télécom en tant que créances clients.

#### f. Compte de régularisation actif

BDM dans le cadre de sa demande d'agrément en tant qu'établissement de paiement hybride se doit de tenir une comptabilité analytique distincte entre les activités Telecom et de Paiement dans le cadre d'une comptabilité générale unique pour l'ensemble des deux activités afin de répondre aux exigences d'informations de son autorité de tutelle (l'ACPR) notamment via les états réglementaires

Par ailleurs, pour le besoin de l'émission de ces derniers, il est nécessaire et impératif que BDM puisse déter-

miner un bilan de l'activité de paiement dont certaines informations ou écritures sont en lien directe avec le compte de résultat de l'activité de paiement, voire même issues du compte de résultat de l'activité de paiement. Enfin, un des principes fondamentaux de la comptabilité, que celle-ci soit commerciale ou bancaire, est la parfaite égalité entre le total du passif et le total de l'actif.

Au regard des constats précédemment listés, et afin de respecter les obligations de communication auprès de son autorité de tutelle (l'ACPR), BDM a dû créer un compte de liaison (compte de régularisation) dans le bilan de l'activité de paiement n'ayant qu'une fonction d'équilibrage entre le total du passif et le total de l'actif du dit établissement.

#### g. Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à la mobilisation d'une partie des créances sur les opérateurs télécom auprès de la BPI.

#### h. Opérations avec la clientèle

Les dettes envers la clientèle recouvrent l'ensemble de la trésorerie détenue dans le compte de ses établissements de crédit.

Les dettes envers la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il est précisé ici que ces dettes ne portant pas intérêt, elles ne sont pas augmentées des intérêts courus non échus.

#### i. Autres passifs

Les dettes d'exploitation inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride sont égales aux dettes fournisseurs, à la TVA due à l'Etat, aux dettes envers les organismes sociaux, ainsi qu'à la provision pour congés payés.

#### j. Provisions

La provision de fonds pour risques bancaires généraux est de 1000 € en 2024.

#### k. Capital

Le montant du capital affecté à l'établissement de paiement pour 420 000 euros correspond aux exigences de son autorité de tutelle, l'ACPR.

# 3.3. Compte de résultat

#### I. Produits d'exploitation bancaire

- **1. Produits sur opérations avec la clientèle.** Ces produits correspondent à l'intégration de marge de l'activité Telecom diminués des codes non saisis ou appels non aboutis (10%).
- **2.** Les produits sur prestations de services financiers correspondent aux commissions facturées aux clients dans le cadre des transactions acquises.
- **3.** Les autres produits inscrits au compte de résultat dédié à l'activité de fourniture de services de paiement correspondent à:
  - d'une part, les frais de virement facturés aux clients marchands lorsque le reversement est effectué par virement bancaire.
  - o d'autre part, la facturation de frais en rapport avec la gestion des comptes de paiement.

#### m. Les charges variables

#### Elles correspondent:

- aux commissions payées sur les flux CB et PayPal;
- aux frais bancaires (frais sur virement, etc.);
- à la prime d'assurance pour la protection des fonds des comptes de paiements.

#### n. Les charges fixes

#### Elles incluent:

- Les charges relatives aux équipes opérationnelles (salaires, charges sociales et congés payés).
- Les impôts et taxes.
- Les services extérieurs:honoraires de conseils et de charges indirectes de siège (loyers et charges du siège social, assurances, frais de communication, salaires du PDG et secrétaire général, frais de fonctionnement des instances sociales...), calculées suivant la répartition analytique (cf. a).
- Les charges diverses d'exploitation sont égales à 40% de la marge télécom retenue (cf.I-1) et correspondent aux fees dus par l'Établissement de Paiement à BD Multimédia au titre des travaux effectués dans le domaine purement Télécom pour le compte des flux de paiement.
- Les dotations aux amortissements sont calculées sur une durée de 5 ans.

#### o. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels représentent les produits et charges qui ne se rapportent pas au cycle normal d'exploitation de l'établissement.

Ils incluent notamment des produits et charges reliés à:

- · des cessions de biens matériels ou immatériels;
- des pénalités clients/fournisseurs/administratives;
- · des prescriptions commerciales;
- · des accords commerciaux exceptionnels ponctuels;
- · des indemnisations d'assurance;
- des accords financiers soldant des litiges commerciaux.

# Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BD MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations portées sur l'ensemble des états financiers s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les légaux et réglementaires.

# Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

#### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité
  d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des
  événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre
  son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport,
  étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la
  continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 mai 2025 **Extentis Audit**  **Jean Luc GUEDJ**Commissaire aux comptes

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que des motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

# I. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce

# II. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

#### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• 1. CONVENTION DE LOCATION CONCLUE AVEC JIM DORRA

#### Administrateur intéressé:

• Monsieur Jim DORRA

Facturation par Monsieur Jim DORRA à votre société de la location de bureaux dans un immeuble sis 16, Cité Joly – Paris 11e au 3e étage.

Ce bail fait suite à la cession du local à usage de bureaux par la SCI CITE 16 à Monsieur Jim DORRA au cours de l'exercice 2021.

La facturation des loyers est réalisée aux mêmes conditions que celles du bail initial.

Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 17 008,00 € hors taxes.

#### • 2. CONVENTION DE REVERSEMENTS CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ BD MULTIMEDIA HK LTD

#### Administrateurs intéressés:

- · Monsieur Daniel DORRA
- · Monsieur Jim DORRA

#### Objet de la convention:

Votre société possède les outils et le dispositif financier permettant l'encaissement des cartes bleues. A ce titre, elle propose à la société BD MULTIMEDIA HK LTD de prendre en charge des encaissements réalisés par son activité de micro-paiement, PAY DUO, pour la solution de paiement CB (carte bancaire).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 08 mars 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun reversement effectué au titre de cette convention.

• 3. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES EN DATE DU 16 JANVIER 1998 : MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

#### Administrateurs intéressés:

- Monsieur Daniel DORRA
- · Monsieur Jim DORRA

#### Objet de la convention:

Il a été conclu une convention de prestations de services dans les domaines financier, comptable, juridique, commercial, technique et social, entre votre société et les sociétés suivantes, filiales du Groupe BD MULTIMEDIA:

- BD MULTIMEDIA HK LTD;
- SCI CITE 16;
- · SARL PAYCOM.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, votre société a facturé les prestations suivantes :

Sociétés	Mise à disposition de personnel (hors taxes)	
BD MULTIMEDIA HK LTD	BD MULTIMEDIA HK LTD 732,41 €	
S.C.I. CITE 16	1 626,26 €	
S.A.R.L. PAYCOM	159 478,67 €	

• 4. CONVENTION D'ASSISTANCE GROUPE (FRAIS DE STRUCTURE) EN DATE DU 5 JANVIER 2001

#### Administrateur intéressé:

• Monsieur Daniel DORRA

#### Objet de la convention:

La société mère BD MULTIMEDIA effectue ou supporte des tâches, notamment des prestations techniques et administratives requises pour la bonne gestion du Groupe BD MULTIMEDIA.

Les principales prestations ou frais d'assistance concernent :

- Les frais de secrétariat ;
- Les frais de mise à disposition des services suivants : juridique, comptable et marketing ;
- Les frais de direction générale.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, votre société a facturé les prestations suivantes :

Sociétés	Frais de structure facturés (hors taxes)	
S.C.I. CITE 16	1 701,00 €	
S.A.R.L. PAYCOM	9 872,00 €	

#### • 5. CONVENTION DE PRESTATIONS ADMINISTRATIVES CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ LOFT STORY

#### Administrateur intéressé:

· Monsieur Daniel DORRA

#### Objet de la convention:

Il a été conclu une convention de prestations administratives (comptables et juridiques) entre votre société et la société LOFT STORY.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, votre société a facturé à la société LOFT STORY un montant de 2 642,67 € hors taxes au titre de prestations administratives (comptables et juridiques).

6. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX CONCLUE AVEC LA S.C.I. TAGOMAGO

#### Administrateurs intéressés:

- Monsieur Daniel DORRA
- · Monsieur Jim DORRA

#### Objet de la convention:

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la société TAGOMAGO.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, votre société a facturé à la société S.C.I. TAGOMAGO un montant de 121,97 € hors taxes au titre de ces prestations.

• 7. CONVENTION DE PRESTATIONS COMPTABLES CONCLUE AVEC LA S.C.I. ESPALMADOR

#### Administrateur intéressé:

· Monsieur Jim DORRA

#### Objet de la convention:

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la SCI ESPALMADOR.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, votre société a facturé à la société S.C.I. ESPALMADOR un montant de 121,97 € hors taxes au titre de ces prestations.

• 8. CONVENTION DE PRESTATIONS TECHNIQUES CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ BD MULTIMEDIA HK LTD

#### Administrateurs intéressés:

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

#### Objet de la convention:

Votre société utilise les services techniques du logiciel de core banking « Paiement.net » développé par la société BD MULTIMEDIA HK LTD détenue à 80 %, lui permettant de traiter de manière intégrée toutes les problématiques bancaires dans le cadre de son développement commercial.

A ce titre, les sociétés ont conclu une convention de Prestations Techniques qui prévoit une refacturation de ces services aux conditions exposées ci-dessous :

• Une part fixe de 200 € à 750 € par mois en fonction du nombre de transactions mensuelles,

Transactions/mois	0-1000	1 001-5 000	Au-delâ
Frais/mois	200 €	500 €	750 €

• Une part variable qui est fonction du nombre de transactions générées mensuellement :

Transactions/mois	0-1000	1 001-5 000	Au-delà
1	0	500	0,120 €
2	500	2 500	0,108 €
3	2 500	12 500	0,097 €
4	12 500	62 500	0,087 €
5	62 500	150 000	0,079€
6	150 000	+	0,071 €

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les reversements effectués ont représenté un montant de 18 074,44 €.

• 9. CONVENTIONS DE LOCATION CONCLUES AVEC LA SCI CITE 16

#### Administrateur intéressé:

Monsieur Daniel DORRA

#### a. Location de bureaux

Facturation par la SCI CITE 16 à votre société de la location de bureaux dans un immeuble sis 16, Cité Joly – Paris 11ème aux 2ème et 3ème étage.

Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 62 539 € hors taxes.

Fait à Paris, le 15 mai 2025 **Extentis Audit** 

**Jean Luc GUEDJ**Commissaire aux comptes

# **BD Multimedia**

16 Cité Joly, 75001, Paris, FRANCE RCS Paris 334 517 562 000 16

Tel:+33 1 53 36 24 24 Email:contact@bdmultimedia.fr Site internet:bdmultimedia.com